

Première séance, mardi 07 février 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture		
		Communications		
2022-GC-219	Divers	Validation du mandat de députée de Pascale Michel, en remplacement d'Erika Schnyder		
2022-GC-211	Ordonnance	Fixation du nombre de membres de la Commission des finances et de gestion et de la Commission des affaires extérieures	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung
2022-GC-210	Ordonnance	Abrogation de l'ordonnance parlementaire sur la suppléance au sein de la Commission des naturalisations	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot
2022-DAEC-177	Loi	Loi sur le climat (LClim)	Entrée en matière Renvoi	<i>Rapporteur-e</i> Susanne Aebischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-GC-106	Motion populaire	Revitalisation des cours d'eau et protection contre les crues - AVANCER MAINTENANT	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Perrin Lukas Bieler Chrystel Maillefer Lorenz Fivian Catherine Esseiva <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DFIN-45	Rapport	Rapport sur postulat 2021-GC-45 Steiert Thierry/Flechtner Olivier - Contrôler davantage les risques de fraudes	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-GC-8	Election judiciaire	Assesseur-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Broye	Scrutin uninominal	
2023-GC-9	Election judiciaire	Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Broye	Scrutin uninominal	
2023-GC-11	Election judiciaire	Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère	Scrutin uninominal	

Ouverture

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 député-e-s; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Simone Grossrieder, Nicolas Galley, Claude Brodard, Hubert Dafflon et Pierre Vial.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Présidente du Grand Conseil. Sehr geehrter Herr Vizepräsident,

Madame la 2^{ème} Vice-présidente,

Meine Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte,

Monsieur le Président du Gouvernement,

Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Madame la Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat du Grand Conseil,

Sehr geehrte Damen und Herren von der Presse,

Mesdames et Messieurs,

Ce moment est enfin arrivé. Ce moment privilégié où je mesure en premier lieu la chance d'être, après 3 ans, la première présidente à pouvoir siéger, à nouveau, toute une année, je l'espère du moins, avec des conditions revenues à la normale et surtout dans cet écrin bien repensé et magnifiquement réalisé qu'est notre Hôtel cantonal. Ce moment privilégié où je mesure la charge, que dire, le bonheur d'honorer les représentations du nord au sud et de l'est à l'ouest du canton et d'être la digne porte-parole.

In diesen ausserordentlichen Umständen werde ich wachsen; ja, wirklich, man kann in jedem Alter wachsen. Ich zum Beispiel, indem ich die Gelegenheit nutze, meine Grammatik, meinen Wortschatz und meine Beredsamkeit zu verbessern, um mich an Sie, meine lieben deutschsprachigen Kolleginnen und Kollegen, zu wenden. Ja, das will ich wirklich tun, denn man darf die Minderheiten nie vergessen, und vor allem muss man ihnen Respekt entgegenbringen. Aber seien Sie bitte nachsichtig mit meinen Fehlern und Lücken in der Sprache Goethes.

Et enfin, ce moment privilégié où je prends conscience de la hauteur de ma mission pour laquelle vous m'avez témoigné votre confiance, mais pas seulement vous, y compris les électrices et les électeurs de la Broye sans qui je ne serais pas là et que je tiens à saluer aujourd'hui. C'est pour eux, pour vous que je ne vais pas hésiter à mettre les bouchées doubles afin d'être garante de notre belle institution, car je suis lucide, les présidents passent, les institutions demeurent. Mais plus encore, mettre les bouchées triples pour expliquer notre mandat et la réalité positive de notre engagement milicien lors de chaque rencontre citoyenne qui me le permettra et inciter des personnes à se lancer dans cette expérience de vie si enrichissante.

La politique implique de s'interroger sans cesse et de définir les besoins de la population, en tenant compte des mentalités, des sensibilités différentes d'un district à l'autre et surtout de l'évolution de notre société, que les éléments extérieurs influent forcément.

La voie du compromis ou encore la liberté d'opinion sont des notions fondamentales dans notre démocratie directe et notre fédéralisme.

Vergessen wir nicht: Wir sind die Volksvertreter, und wir haben die Pflicht, das Wohlergehen der gesamten Freiburger Bevölkerung anzustreben, unabhängig von Stellung, Geschlecht, Hautfarbe, Alter, Sprache, Wohnort und Herkunft.

Nous avons des avis très partagés sur comment arriver à cet idéal de bien-être pour toutes et tous, mais l'important est que cet idéal qui nous anime et pour lequel nous nous engageons tous depuis plus ou moins longtemps mais avec la même ferveur trouve un épilogue dans l'intérêt général des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

Dieses allgemeine Interesse leitet uns auch in der Zusammenarbeit mit der Regierung, die nicht immer leicht ist. Aber offen und bürgernah soll sie sein, das betone ich besonders. In jeder Abteilung kann hie und da ein Fehler passieren, aber die Zusammenarbeit muss konstruktiv und dauerhaft bleiben, denn sie ist unabdingbar für das gute Funktionieren unserer Institutionen.

Les défis 2023 ne manqueront pas, nous les connaissons. Le travail parlementaire sera riche, soutenu. Le programme de cette première session en est la preuve parfaite. Et j'ose imaginer que, dès le printemps, tout sera propice à des interventions peut-être un peu plus «lyriques», en vue d'une certaine échéance électorale, et ce sera de bonne guerre.

En guise de conclusion, je vous laisse, Mesdames et Messieurs, un mot, car je sais bien qu'un discours est certes écouté un peu, mais oublié très... non, allez, je veux y croire, oublié *assez* vite.

Un mot, ce mot, je l'ai appris et en ai compris sa signification dès ma naissance, presque, avant de savoir parler c'est sûr, car le mémoriser, pour tout un chacun, devrait suffire. Pour moi, sa valeur est inestimable, il ne devrait même pas avoir besoin d'être dit, mais je vous le dis quand même, et comme il dit tout, pas besoin même d'épiloguer. Mesdames et Messieurs, meine Damen und Herren, je vous laisse un mot, fangt dieses Wort auf: RESPECT! RESPEKT!

Merci de votre attention et... [son de la cloche] au travail!

Communications

Présidente du Grand Conseil. *Bienvenue à M. Eric Proença* : je vous informe que depuis le 1^{er} février 2023 M. Eric Proença est engagé auprès du Secrétariat du Grand Conseil comme intendant de l'Hôtel cantonal. Je lui souhaite une chaleureuse bienvenue à cette session et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa fonction. [*Applaudissements.*]

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Divers 2022-GC-219

Validation du mandat de députée de Pascale Michel, en remplacement d'Erika Schnyder

Présidente du Grand Conseil. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement de la députée a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par la préfète du district de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M^{me} Pascale Michel remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'art. 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touchée par l'art. 49 de la même loi, fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de députée au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de députée.

> La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

> La députée est assermentée selon la procédure habituelle.

Ordonnance 2022-GC-211

Fixation du nombre de membres de la Commission des finances et de gestion et de la Commission des affaires extérieures

Rapporteur-e:

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*)

Projet:

27.01.2023 (*BGC Février 2023, p. 419*)

Entrée en matière

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). J'ai le plaisir de vous présenter ce projet d'ordonnance parlementaire. L'article 13 de la loi sur le Grand Conseil, révisé au 1^{er} janvier 2023, décrit la composition des commissions permanentes. Dans l'alinéa 1 de cet article, il est mentionné que les commissions permanentes sont composées de 7 membres. Dans le même article à l'alinéa 1a, en revanche, il est stipulé que deux de ces commissions permanentes peuvent augmenter le nombre de membres jusqu'à un maximum de 15 si c'est demandé par une ordonnance parlementaire. Les deux commissions dont on parle sont d'une part la CFG, Commission des finances et de gestion, et d'autre part la Commission des affaires extérieures, la CAE. Aujourd'hui, la CFG compte 13 membres et la Commission des affaires extérieures en compte déjà 15. Les deux commissions exigent énormément de travail de leurs membres. Le nombre de séances consacrées à l'exécution de leurs mandats est énorme par rapport aux autres commissions permanentes. En outre, en dehors des réunions, il y a beaucoup de

travail pour la préparation des rapports et des prises de position sur les objets en traitement. Au sein de la CFG, il y a en plus déjà maintenant, un certain nombre de sous-commissions mandatées par le plénum de la commission pour des missions spéciales particulières. Afin d'alléger la charge de travail des membres de ces deux commissions, le Bureau du Grand Conseil propose par décret que ces deux commissions se voient accorder le nombre maximum de membres prévu par la loi, donc 15. Concrètement, cela signifie que lorsque le décret sera adopté, la CFG passerait de 13 à 15 membres et que le nombre de 15 membres à la Commission des affaires extérieures sera confirmé. La proposition du Bureau du Grand Conseil pour cette augmentation, respectivement la confirmation du nombre maximal de 15 membres, est soutenue par les deux commissions dans leur constellation actuelle.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Un merci tout particulier à mon collègue Benoît Rey, qui vient de déposer un amendement que je vais vous présenter maintenant et que je vais vous expliquer. Mon lien d'intérêt est d'être membre de la CFG. J'aimerais tout d'abord dire que le travail au sein de la CFG est littéralement excellent, on y trouve du dialogue, de l'écoute, du respect – cher à notre présidente – et même parfois de l'entraide, notamment quand il s'agit d'aller rendre visite aux différentes directions. Nous sommes 13 membres avec des visions de la société différentes et des opinions, en matière de finances publiques, parfois fort opposées. Nous avons une sensibilité aux coefficients d'impôts par exemple, qui est sensiblement opposée, voire même indexée à nos pôles politiques. Nous ressentons une certaine tension quand il s'agit d'amender le budget, certains y voient un dépouillement du trésor cantonal quand d'autres y voient un juste rééquilibrage. Malgré nos différences, nous nous entendons bien, parfois sans nous comprendre d'ailleurs, mais nous nous entendons tout en étant campés sur nos positions politiques. Malgré tout, on y trouve un certain équilibre, précaire certes, mais équilibre basé sur le respect, l'écoute et le dialogue. Actuellement, le Parlement est partagé en deux, certains tentent de nous faire croire qu'on est partagés en trois, mais la réalité, c'est que nous sommes partagés en deux: la gauche et la droite. Ce ne sont pas les gentils ou les méchants, comme chantait Michel Fugain, ni les progressistes et les conservateurs, les urbains et les campagnards, c'est bien plus subtil que cela, nous sommes toutes et tous différents et la force de notre Parlement, c'est l'équilibre de ces forces contraires, équilibre qui tend malheureusement vers la droite mais équilibre quand même. Nous sommes actuellement 64% du pôle droite et 36% du pôle gauche dans ce Parlement. À la CFG, nous trouvons notre équilibre avec un rapport des forces de 62 contre 38. Ajouter deux députés de droite, si bons soient-ils, mais de droite quand même, fera passer la rapport de la CFG à 67 contre 33. N'y a-t-il pas un risque certain de déséquilibre? N'y a-t-il pas un risque certain d'avoir une commission qui devienne la boîte enregistreuse de la majorité sans aucun contre-pouvoir? Si vous, la majorité, vous êtes ouverts au dialogue, soyez-le également quand nous ne pensons pas comme vous et restons-en à 13. Le groupe VERT·E·S et alli·e·s vous propose de fixer à 13 le nombre de membres de la CFG.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Je constate quand même que l'entrée en matière sur le projet n'est pas combattue et je me rallie également à l'ordre de la présidente et je ne dis encore rien sur l'amendement déposé par notre collègue Rey, j'y reviendrai après, dans la lecture des articles.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). C'est dans cet article 1, où on traite effectivement de la Commission des finances et de gestion, où on propose effectivement aussi d'augmenter le nombre de membres en le portant à 15. J'aimerais rappeler ici que la CFG assume une charge de travail énorme, raison pour laquelle il est pertinent de prévoir le nombre maximal autorisé par la loi.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Comme vous l'avez dit, j'ai déposé un amendement de dernière minute et je m'en excuse auprès de toutes et tous, c'est un problème de coordination. Peu importe! La discussion ne doit pas porter sur une modification de texte, elle porte simplement sur une modification de chiffre, de 15 à 13. Je ne vais pas revenir sur les arguments qui ont été brillamment défendus par mon collègue président de groupe, mais je vais simplement dire une chose supplémentaire. Nous en avons discuté à la Commission des finances et de gestion et le débat a été intéressant aussi au niveau de la Commission de gestion en disant quels étaient les intérêts d'avoir des membres supplémentaires pour pouvoir couvrir l'ensemble des directions, etc. et quelle était la position de la Commission des finances et de gestion par rapport à la création de suppléants, parce que c'est aussi une nouveauté qui intervient suite aux décisions que nous avons prises dans le courant de l'année passée. Et là, on s'est dit que peut-être que les deux éléments conjugués étaient un peu trop pour continuer à maintenir une certaine cohérence au sein de cette commission. Alors les suppléants, nous allons les élire, je pense que dans ce sens-là, ça peut garantir que toujours nous serons 13 pour pouvoir en discuter et c'est dans ce sens-là qu'au nom d'une minorité de cette commission, je vous propose d'accepter cet amendement.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la CFG. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient à l'unanimité le passage à 15 membres à la CFG. Concernant ce manque de membres de la CFG, j'aimerais juste rappeler qu'il correspond à la prise de position de la CFG émise en octobre 2021 lors de la consultation relative à la révision de la loi sur le Grand Conseil. On ne fait ainsi que confirmer notre position. En effet, la CFG avait proposé à ce moment-là, d'augmenter le nombre maximal de ses membres à 15 plutôt que d'utiliser des suppléants qui seraient appelés à siéger de temps en temps et en qualité de remplaçants et n'auraient ainsi pas la possibilité d'assurer la continuité d'une partie des affaires traitées par la CFG, affaires qui s'inscrivent dans la durée. Cette proposition était également motivée par le fait que la CFG avait décidé de ne pas scinder la commission en, d'une part, la Commission des finances et, d'autre part, la Commission de gestion. Ainsi, en passant à 15 membres au lieu de 13, cela permettra à la CFG de s'acquitter de ses tâches de contrôle de gestion en instituant des sous-commissions plus nombreuses ou de plus grande taille. Pour information, il y a actuellement trois sous-commissions et probablement quatre tout prochainement. Il y aura finalement une meilleure répartition des tâches entre les membres, des tâches annuelles telles que l'examen des comptes et des budgets, vu qu'il y a à ce jour sept directions à visiter plus la Chancellerie, le pouvoir exécutif et le Secrétariat du Grand Conseil. Vous l'aurez compris, c'est pour des raisons évidentes d'efficacité et de pragmatisme que nous souhaitons le passage à 15 membres de la CFG et non pas pour des questions de représentativité politique.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, je suis membre de la CFG. Le groupe de l'Union démocratique du centre, vous le pensez bien, va soutenir à l'unanimité cette demande de passer à 15. J'admets bien volontiers que les chiffres sont cruels pour la gauche, mais je rappellerais à mes amis de gauche qu'en début de législature le groupe de l'Union démocratique du centre a perdu un siège dans cette commission, elle n'en a pas fait tout un pataqués. Les chiffres électoraux sont ce qu'ils sont, les partis qui ont droit à ces sièges supplémentaires sont le groupe de l'Union démocratique du centre et le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et je dénote là une petite hypocrisie de la gauche, car si les sièges gagnés avaient été chez les socialistes et chez les Verts, on n'aurait sûrement pas cet amendement.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je n'avais pas du tout prévu de prendre la parole dans ce débat vu qu'on avait d'autres chats à fouetter, si j'ose dire, parce que d'autres projets bien plus importants sont à traiter dans ce Grand Conseil cet après-midi, mais je prends acte qu'apparemment presque tous les groupes ont pris la parole sur cette question. Dès lors, je vais évidemment aussi prendre la parole au nom du groupe socialiste. Je me permets un tout petit peu de corriger les propos de mon éminent collègue à la CFG Nadine Gobet par rapport à la position initiale de la CFG. La CFG avait initialement l'idée, effectivement, d'augmenter le nombre de membres à 15 mais sans suppléants. Par contre, le Grand Conseil, contre l'avis de la CFG, vous vous le rappelez, a instauré des suppléants et du coup, il me paraît absolument logique que la CFG aurait pu également revenir sur sa position initiale en tenant compte de cette nouvelle donne. Je suis très étonné, avec tout le respect que je dois à mon autre éminent collègue Bruno Boschung, de le voir ici en tant que rapporteur pour cet objet-là, puisque ce qu'il présente, c'est une proposition du Bureau du Grand Conseil. Donc, c'est vrai que j'aurais voulu entendre des membres du Bureau: quel est, d'un point de vue institutionnel et par rapport au bon fonctionnement de la CFG, de notre Grand Conseil, l'avantage à avoir une CFG à 15 membres plus suppléants par rapport à la version à 13 membres avec suppléants. Je n'ai, pour l'instant, pas entendu des membres du Bureau. Je serais très curieux d'entendre l'avis du Bureau à ce sujet. Vous avez compris qu'au niveau du groupe socialiste, évidemment, on va soutenir l'amendement qui a été déposé par nos collègues du groupe VERT·E·S et allié·e·s pour permettre le bon fonctionnement de la CFG. Il est clair que durant cette législature, si l'amendement ne passait pas, on doit partir du principe que dorénavant vous aurez plus souvent deux représentants de la CFG là-devant, un rapporteur de la majorité et un rapporteur de la minorité. Je ne suis pas persuadé que, pour le bon fonctionnement de cette commission, voire de notre Grand Conseil, cela soit une excellente idée, donc je vous remercie de bien vouloir suivre finalement le raisonnement initial du Grand Conseil dans le cadre de la révision de la loi sur le Grand Conseil et de maintenir la CFG à 13 membres, avec justement les suppléants qui viennent «aider» respectivement apporter leur force de travail supplémentaire pour faire face à tout ce travail.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). Nous avons Bruno Boschung qui a déjà exprimé la position de la CFG. Celle-ci est également celle du groupe Le Centre. Je voulais dire que même si nous n'avons pas un siège supplémentaire, nous soutenons l'idée que la CFG doit être renforcée et doit passer à 15, donc nous ne soutiendrons pas cet amendement.

Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE). Ma désignation en tant que rapporteur, je l'ai apprise il y a quelques jours et j'ai pensé que je pouvais accepter ce mandat et présenter ici aujourd'hui le projet d'ordonnance au nom du Bureau. Il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites et personnellement je peux vous dire que ça fait longtemps que je suis à la Commission des finances et de gestion - j'ose dire beaucoup plus longtemps que mes collègues Benoît Rey et François Ingold - et que je connais très, très bien la masse de travail que traite cette commission-là. J'ai énormément de peine maintenant qu'on veuille la freiner un petit peu juste pour des raisons plutôt politiques, parce que les deux sièges supplémentaires iront, comme ça a été déjà dit, selon la clé de répartition qui est aussi claire, à l'UDC et au groupe PLR-PVL. La Commission des finances et de gestion est en premier lieu vraiment une commission de travail. J'ai vraiment de la peine maintenant à l'idée de trop vouloir la politiser. Juste pour vous dire, un peu d'histoire, j'étais un des membres de la Commission des finances et de

gestion, j'étais presque un peu le seul qui avait fait la proposition, au moment de la révision de la loi sur le Grand Conseil, de partager, de séparer la CFG en deux. Vous connaissez mes motifs: aujourd'hui, la Commission est tellement chargée par tous ses aspects financiers avec le budget et aussi les comptes et tous les décrets qu'on n'a presque pas le temps, de temps en temps, de s'occuper un peu de l'aspect gestion. Il a toujours été dit que ça peut donner un compromis avec l'augmentation à 15, qu'on a plus de main d'oeuvre à disposition pour partager le travail, les sous-commissions étaient déjà nommées. On a déjà trois sous-commissions qui travaillent, il y a peut-être une quatrième qui va se créer et je peux vous dire que je ne peux pas m'imaginer comment on va vraiment faire ce travail avec un nombre de 13. Voilà, ce sont justement les explications que je voulais encore donner et j'aimerais vraiment vous proposer de prendre l'article 1 comme il est soumis par le Bureau et de refuser l'amendement de mon cher collègue Benoît Rey.

> Au vote, la proposition de M. Rey, opposée à la proposition initiale du Bureau du Grand Conseil, est rejetée par 66 voix contre 37 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Rey:

Moussa Elias (FV,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB). *Total: 37.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Bureau:

Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 66.*

> Adopté selon la proposition initiale du Bureau.

Art. 2

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet d'ordonnance est adopté dans son ensemble, sans modification, par 70 voix contre 4. Il y a 25 abstentions.

Ont voté oui:

Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 70.*

Ont voté non:

Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Moussa Elias (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP). *Total: 25.*

Ordonnance 2022-GC-210

Abrogation de l'ordonnance parlementaire sur la suppléance au sein de la Commission des naturalisations

Rapporteur-e: **Mesot Roland** (UDC/SVP, VE)
Projet: **27.01.2023** (BGC Février 2023, p. 415)

Entrée en matière

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Nous avons adopté en début de législature, c'était en février 2022, l'ordonnance parlementaire pour la suppléance au sein de la commission des naturalisations. Avec l'entrée en vigueur de la loi révisée sur le Grand Conseil, instituant le principe de la suppléance automatique pour les commissions permanentes, cette ordonnance n'a plus sa raison d'être, c'est donc pour cette raison que le Bureau du Grand Conseil vous soumet cette ordonnance d'abrogation.

Lecture des articles

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet d'ordonnance est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie

(SC,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 85.*

Loi 2022-DAEC-177 Loi sur le climat (LClim)

Rapporteur-e:	Aebischer Susanne (<i>Le Centre/Die Mitte, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	20.09.2022 (<i>BGC Février 2023, p. 297</i>)
Préavis de la commission:	16.01.2023 (<i>BGC Février 2023, p. 371</i>)

Entrée en matière

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). La Commission que j'ai pu présider pendant sept séances vous propose, par décision tacite, d'entrer en matière pour ce projet de loi.

Die Erde ist seit je her klimatischen Veränderungen unterworfen. In der Schweiz erlebten wir in den letzten 150 Jahren eine durchschnittliche Erwärmung von 2 Grad. Wir stellen auch eine Häufung von extremen Wetterphänomenen fest, entweder ist es zu heiss oder zu kalt, zu nass oder zu trocken. Das Mittelmeer erwärmt sich zum Beispiel 6 Grad mehr als normal, das bedeutet, dass man neuerdings im Herbst auch in Europa mit Hurrikanen rechnen muss, analog zum Golf von Mexiko. Da können Regenmengen bis zu 400 Litern in 24 Stunden pro Quadratmeter fallen.

Wir legen mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf den Fokus auf das Klima. Jedoch wurde uns in der Kommission klar, dass die Erhaltung der Artenvielfalt und die Reduktion jeglicher Verschmutzung und ganz generell eine Veränderung in Richtung Nachhaltigkeit in diesem Zusammenhang dringend und richtig ist.

Meine Damen und Herren, es ist ein Thema, das wir vielleicht gerne vor uns hinschieben möchten. Wenn wir es aber nicht behandeln, müssen wir allenfalls mit noch schlimmeren Konsequenzen rechnen.

Les agriculteurs, les forestiers, les apiculteurs, les pêcheurs et bien d'autres dans notre canton sont confrontés quotidiennement aux forces de la nature. Ils travaillent chaque jour avec et pour la nature. Ils n'ont pas attendu cette loi sur le climat, mais ils ont bien commencé. Si, chers collègues député-e-s, vous n'y êtes pas confronté-e-s professionnellement, vous profitez certainement toutes et tous de la nature, de notre joli canton, de cette Suisse, de l'Europe et de cette terre, sous toutes ces facettes, pendant vos loisirs au moins. Depuis l'existence de l'homme, nous faisons aussi partie de la nature et de cette planète. Il me semble toutefois que cette réalité ait été oubliée par une partie de l'humanité. Pour faire des bénéfices, nous utilisons et polluons les ressources de cette planète sans faire attention. Cela se fait au détriment des animaux, des plantes, de la terre, de l'eau, de l'air. Mais ceux-ci ne nous envoient pas la facture. C'est pour cela que nous pouvons faire des bénéfices. Au moment de l'entrée en matière, je vous invite toutes et tous à vous connecter un instant à ces éléments et à les écouter. Que diraient la terre, les plantes, les animaux, l'air, l'eau s'ils étaient représentés dans ce parlement? Que dirait la terre si nous missions tout sur la mobilité électrique pour réduire les gaz à effet de serre et que pour fabriquer des batteries, il fallait énormément creuser pour extraire des terres rares?

Das Klimagesetz, das wir heute behandeln, ist ein Rahmengesetz. Entsprechend sind nicht alle finanziellen Konsequenzen und alle Massnahmen im Detail in diesem Gesetz enthalten. Und es ist eine Ergänzung zu den zahlreichen sektoriellen und sektorübergreifenden Politiken und darunter bleibt der Klimaplan mit seinem iterativen Vorgehen ein strategisches

Instrument mit einem operativen Teil im kantonalen Massnahmenplan - somit ist auch der Klimaplan ein Bestandteil dieses Rahmengesetzes.

Dans ce parlement, nous avons approuvé, le 10 septembre 2021, le crédit d'engagement de 21 millions pour l'implémentation du plan climat 2022-2026.

Dieser besteht aus 115 Massnahmen in den drei Bereichen Anpassungen an den Klimawandel, Verminderung von Treibhausgasen und Transversale Themen. Der Staatsrat hat sich zum Ziel gesetzt, die Anpassungsfähigkeit des Kantonsgebietes an den Klimawandel sicherzustellen und die Abhängigkeit von fossilen Energieträgern zu überwinden. Dazu sollen die Treibhausgasemissionen bis 2030 um 50 Prozent reduziert und bis 2050 die Klimaneutralität erlangt werden.

Nous rendons-nous compte que 2050 arrive très bientôt? Entretemps, nous pouvons aller au Domaine des Faverges et boire du vin. Nous sommes cependant dans l'urgence de faire quelque chose et de nous prononcer dans ce parlement.

Auch im Regierungsprogramm 2022-2026 sind im Kontext des ökologischen Wandels folgende drei Schwerpunkte zu finden: der Klimaplan und die Erhaltung der natürlichen Ressourcen, die Energiewende und nachhaltige Mobilität. Dabei ist aus meiner Sicht der skizzierte Katalysator der Governance des Kantons zentral, dass Gemeinden, Bezirke, aber vor allem die Verwaltung und deren Silos aufgebrochen und die Ziele in sektorübergreifenden Arbeitsteams vorangetrieben werden.

Nun noch einmal zurück zum vorliegenden Gesetzesentwurf. Wir haben sieben Sitzungen gebraucht, um 17 Artikel des Klimagesetzes - drei Artikel im Natur- und Landschaftsschutzgesetz und zwei Artikel im Energiegesetz - zu behandeln. Dabei haben wir über 94 Änderungsanträge behandelt. Ich möchte den Vertreterinnen aller Fraktionen noch einmal ganz herzlich danken für die konstruktive Zusammenarbeit. Aus meiner Sicht haben wir von links bis rechts alle aktiv an einem mehrheitsfähigen Vorschlag mitgewirkt und dabei Minderheiten Beachtung geschenkt. Auch wenn gewisse Dinge in den Vernehmlassungen nicht in den Originalentwurf des Staatsrates Einlass gefunden haben, haben wir gewisse Punkte wieder aufgegriffen. Aus meiner Sicht ist heute ein ausgeglichener Vorschlag auf dem Tisch, den wir Ihnen unterbreiten. Und ja, es gibt Änderungen, wobei ich auch sagen möchte, dass etliche der Anpassungen und der Änderungsanträge kosmetischer Natur waren oder aus Ergänzungen bestand.

Die grösste Anpassung im Vergleich zur Version des Staatsrates ist klar der Einbezug des Themas der Biodiversität. Meine Damen und Herren, es ist zentral, dass wir Massnahmen gegen die Klimaerwärmung oder zur Reduktion von Treibhausgasen nicht auf Kosten der Biodiversität treffen. Die Kommission ist sich einig, dass die Massnahmen auch im Gleichgewicht mit den Dimensionen der Nachhaltigkeit geschehen müssen, im Respekt vor der sozialen Gerechtigkeit und auch über die Generationen hinweg.

Was im Vorfeld zu einigen Diskussionen geführt hat, ist der Vorschlag, einen separaten Klimafonds zu schaffen. Wie Sie aus der Botschaft entnehmen können, sind unter Artikel 16 neben dem Verpflichtungskredit 25 Millionen Franken aus dem Infrastrukturfonds für die Umsetzung des Klimagesetzes vorgesehen. Entsprechend hätte die Verordnung angepasst werden sollen.

Wir haben also in der Kommission weder das periodische Vorgehen für Verpflichtungskredite noch zusätzliches Geld gesprochen, das nicht bereits in der Botschaft des Staatsrates gesprochen worden wäre. Auch ist die Mitwirkung der Gemeinden zentral. Wir haben beschlossen, dass die Gemeinden, auch in Zusammenarbeit mit anderen, ihren Beitrag zur Erstellung eines lokalen Klimaplanes geben sollen.

La commission, par décision tacite, a proposé au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi. Je tiens également à dire que la commission a décidé, par 10 voix contre 0 et 0 abstention, de vous transmettre le projet tel que nous le proposons ce jour au Parlement.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. L'augmentation des températures sur notre planète est un fait, l'influence des activités humaines sur ce réchauffement également. Les conséquences de cette évolution se ressentent sur toute la planète, avec de très grands territoires menacés de désertification, des centaines de millions de personnes qui risquent de devoir quitter leur territoire inondé d'ici à la fin du siècle, avec des flux migratoires comme l'humanité n'en a encore jamais connus ou, plus près de chez nous, la disparition des glaciers du paysage alpin ou encore les effets dévastateurs des régimes d'eau. Ceux-ci deviennent de plus en plus irréguliers, avec des menaces d'inondations à certaines saisons et de sécheresse à d'autres, pour ne prendre que cet exemple qui touche particulièrement notre canton. Face à cette évolution, chacune et chacun d'entre nous a une responsabilité, tant individuellement que collectivement, au niveau communal, cantonal, national ou international. Dans ce contexte, la loi sur le climat qui vous est soumise ce jour vient compléter les premiers outils lancés par le canton avec le Plan Climat et le décret de financement de ce dernier, que vous avez adopté l'an dernier. J'aimerais remercier ici la commission, tous ses membres et particulièrement sa présidente du très grand travail qui a été fait. Le but était de vous présenter un projet de loi ambitieux, dans un canton qui vit plus que d'autres de ses richesses naturelles.

Wird die Klimaerwärmung nicht gebremst, wird sie für uns alle, und vor allem für unsere Nachkommen, dramatische Folgen haben. Dies gibt uns Verantwortung, und zwar jeder und jedem auf seiner Stufe. Natürlich sind wir im internationalen Vergleich nur ein ganz kleiner Fisch; natürlich gibt es viele, die nichts oder kaum etwas gegen den Klimawandel und seine Folgen tun möchten. Doch daraus zu schliessen, wir sollten doch lieber noch etwas warten, kommt einer Haltung gleich, die auf einem untergehenden Schiff jede und jeden zum Warten veranlasst, solange nicht alle etwas tun - und dies bis zum Untergang.

Der Staatsrat schlägt Ihnen nichts Revolutionäres vor, aber doch einen Gesetzesentwurf, der es dem Kanton erlauben soll, die von der Regierung festgelegten Ziele zu erreichen: den Treibhausgasausstoss bis 2030 um die Hälfte zu reduzieren und bis 2050 die Klimaneutralität zu erreichen. Diese Ziele, die auch den Zielen des Bundes entsprechen, sind extrem anspruchsvoll und werden uns zwingen, einiges zu überdenken. Das vorliegende Gesetz gibt dazu einen Rahmen vor für eine Strategie, die alle Tätigkeitsbereiche des Staates einschliesst.

La politique climatique du Conseil d'Etat s'inscrit dans ses démarches pour le développement durable dans la mesure où ce dernier estime, comme l'a d'ailleurs fait la commission par le biais de certains de ses amendements auxquels le Conseil d'Etat peut donner suite, que des mesures proposées en faveur du climat, que ce soit pour réduire les émissions à effet de serre ou pour atténuer les effets du réchauffement, doivent toujours tenir compte de leurs effets sociaux et éviter de laisser des parties de la population sur le bas-côté. Il s'agit aussi de mettre en avant la complémentarité par rapport aux efforts qui sont accomplis aux niveaux international, national et communal et d'éviter de créer des doublons ou de réinventer la roue, chacun à son niveau. On peut bien sûr attendre, ne rien faire ou faire moins, comme le suggèrent certains. Les propositions de renvoi qui vont suivre en sont un exemple. Le coût de l'inaction se chiffre à plusieurs pourcents du PIB, soit largement au-dessus de ce que le Conseil d'Etat et la commission prévoient d'investir pour le climat. Techniquement, la réduction des gaz à effet de serre est réalisable; les solutions sont disponibles. C'est donc une question de volonté politique. C'est dans ce sens que Le Conseil d'Etat propose à la fois un projet de loi avec des objectifs climatiques et, en parallèle, des politiques sectorielles en faveur du climat dans le domaine des transports publics, de la mobilité en général, de l'assainissement des bâtiments, de mesures sur la biodiversité et qui concernent l'ensemble des directions de l'Etat dans la mesure où chaque direction a fait des efforts dans ses domaines d'activité pour examiner dans quelle mesure elle peut contribuer aux améliorations souhaitées et aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat. Le Plan climat et le crédit-cadre pour la réalisation ont déjà été mis sur pied. Le Conseil d'Etat n'a en revanche pas souhaité créer un fonds climatique propre. En lieu et place d'un tel fonds, il a décidé d'affecter à la politique climatique 25 millions de francs du Fonds d'infrastructures. L'idée de cette démarche est que l'Etat pourra puiser dans ce montant pour financer des investissements, par exemple pour des installations photovoltaïques au bord des routes, sur des barrages ou ailleurs. Il s'agit bien ici d'investissements. Fribourg est traditionnellement un peu modeste dans sa communication en lien avec les montants investis. Le canton de Vaud a ainsi annoncé qu'il consacrerait au climat la somme de 700 millions de francs. Cela paraît largement supérieur à nos 25 millions. Vérification faite, une bonne partie de ces montants-là se retrouve chez nous engagée dans le cadre de politiques sectorielles. Dans ce sens-là, en comparant ce qui peut l'être, nous aurions, pour le canton de Fribourg, un montant d'environ 500 millions. Le Conseil d'Etat l'a déjà évoqué dans le cadre d'une réponse à une motion traitée dans ce parlement il y a quelque temps. Même si ce n'est pas une science exacte, on se retrouve dans les mêmes ordres de grandeur. Il faut en effet savoir que, depuis les années 2010, l'augmentation des budgets consacrés aux politiques sectorielles pertinentes en matière climatique - les bâtiments (privés ou de l'Etat), les transports publics, la mobilité douce, l'énergie renouvelable, l'agriculture, la biodiversité, etc. - a été supérieure à celle du budget global de l'Etat.

In diesem Sinn bitte ich Sie im Namen des Staatsrates, auf das Projekt einzutreten, allfällige Rückweisanträge abzuweisen und den Anträgen des Staatsrates in Richtung seines ursprünglichen Vorschlages zu folgen – unabhängig der wahlpolitischen Manöver, die von einigen Fraktionen gestern und heute Vormittag organisiert wurden.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je m'exprime au nom du groupe UDC, qui a déjà déposé, conjointement avec les représentants des groupes PLR-PVL et du Centre, une demande de renvoi au Conseil d'Etat de la loi sur le climat. Je dois avouer que si le projet de loi sur le climat présenté par le Conseil d'Etat m'avait rendu perplexe, le projet bis de la commission et ses dizaines d'amendements me laissent sans voix. Tout n'est bien sûr pas à jeter. Certaines adaptations faites par la commission sont les bienvenues. D'autres propositions, heureusement refusées par la commission, qui a fait preuve de sagesse, étaient plus insolites. Et je reste poli. A la lecture du projet bis de la commission, j'aurais envie de dire qu'il s'agit d'une véritable usine à gaz. Mais le sujet ne s'y prête guère. Je me contenterai donc d'affirmer que cette loi est un coup d'épée dans l'eau dans le but de nous donner bonne conscience. Si les objectifs fixés de manière internationale par les accords sont ambitieux, ils méritent bien sûr qu'on s'y intéresse. Cependant, ni le Conseil d'Etat, ni la commission n'ont eu le courage d'indiquer comment y arriver. On renvoie à plus tard, advienne que pourra. Comment voulons-nous y parvenir? Voulons-nous supprimer ou restreindre excessivement le transport individuel? Voulons-nous supprimer l'industrie, l'élevage? Ayons le courage de dire comment nous comptons parvenir à nos fins et de débattre rapidement des mesures que le Conseil d'Etat doit proposer. Ne nous contentons pas de nous cacher comme la formulation ambiguë de l'article 2 al. 2 de la loi le prévoit, derrière un

quelconque principe de sobriété. Que cela veut-il dire? Quand atteignons-nous le principe de sobriété? Cela impose-t-il une décroissance ou y accéderons-nous lorsque nous atteindrons le taux d'émission le plus bas au monde, soit celui du Soudan ou du Niger? Est-ce cela que nous voulons? Comment parvenons-nous au principe de sobriété pour une famille modeste, par exemple, qui doit compter chaque franc? Cela est redondant mais tellement vrai de signaler qu'avant l'arrivée de la fin du monde, il y a, pour beaucoup de personnes, la fin du mois. Nous déplorons également que rien ne soit complètement prévu dans cette loi pour construire des ouvrages de production d'électricité afin de nous décarboner bien sûr d'une part mais d'autre part afin d'améliorer notre souveraineté énergétique, ce qui est tout autant urgent. Vous avez clairement manqué une occasion. Par la demande de renvoi formulée, nous demandons au Conseil d'Etat qu'il se prononce, par le biais un rapport complémentaire, sur le projet bis de la commission et examine cette loi sous l'angle de la gestion, compte tenu des difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre ainsi que sous l'angle financier par rapport à l'injonction prévue par la commission aux articles 16bis et suivants d'un fonds à 25 millions, qui enlèvera toute une série de prérogatives financières au Grand Conseil mais également à la Commission des finances et de gestion. Ce sujet est trop important pour balayer d'un revers de main cette demande de précision capitale pour le Grand Conseil. Je vous remercie par conséquent de soutenir cette demande de renvoi. L'entrée en matière n'est quant à elle pas combattue.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Nous n'allons pas sauver la planète tout seuls, mais nous avons une responsabilité. Notre empreinte carbone, tenant compte des importations, nous situe trois fois au-dessus de la moyenne. Comment demander aux autres de changer si nous ne commençons pas par nous-mêmes? L'inaction n'est pas une option. Les objectifs cités dans cette loi sont déjà en partie intégrés dans le plan climat, mais une loi est nécessaire pour limiter les effets nuisibles et cadrer les futures actions qui demanderont des efforts qui devront être répartis de manière juste sans pénaliser les plus faibles. Il ne s'agit pas seulement d'efforts mais également d'opportunités pour notre industrie, notre indépendance énergétique. Oui, il faudra être courageux. L'objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050 est atteignable. Notre responsabilité est d'agir et le groupe Le Centre va entrer en matière à l'unanimité. Il soutient avec conviction les mesures d'accompagnement pour réduire notre empreinte carbone. Toutefois, et nous y arriverons plus tard lorsque nous discuterons le point proposé par Monsieur Kolly, la majorité du groupe Le Centre critique notamment l'absence de rapport sur les amendements proposés et souhaite un renvoi au Conseil d'Etat sur ce point-là.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). J'ai participé avec plaisir à la commission sur la loi sur le climat. J'ai par le passé également travaillé pour le plan climat fribourgeois. Je suis actuellement collaborateur scientifique à l'Office fédéral de l'environnement, dans la division climat. Je tiens tout d'abord à remercier Madame la Présidente de la Commission, Monsieur le Représentant du Gouvernement, les représentantes et représentants du Service de l'environnement ainsi que mes collègues qui ont participé à cette commission. Je tiens à saluer la qualité des discussions, des échanges et le bon travail effectué durant toutes ces séances. Les réponses à l'un des enjeux les plus importants de notre époque justifient bien que notre canton se dote d'une loi spécifique. Ce projet de loi se compose de trois piliers essentiels et interdépendants. Le premier fixe des objectifs climatiques à atteindre; le deuxième prévoit des indicateurs de suivi des effets des mesures et le troisième un fonds qui finance ces actions, qui concrétise ces mesures sur le terrain. Le suivi des effets des mesures de réduction des émissions et d'adaptation aux changements permet d'évaluer périodiquement si le canton de Fribourg se trouve sur la bonne voie par rapport à ces objectifs. Il permet aussi de juger de l'efficacité des mesures et d'utiliser au mieux les ressources à disposition de manière ciblée et intelligente. Le fonds pour le climat donne quant à lui, et je l'ai déjà dit, vie aux actions à mettre en place. Notre planète est malade de nos excès, notamment de notre consommation débridée d'énergie fossile. Notre société doit donc suivre un régime zéro-carbone. Pour ce faire, elle se fixe un horizon temporel pour atteindre zéro émission nette. Elle se donne les moyens de réduire progressivement les tonnes de CO² qui lui pèsent. La balance des bilans carbone et le suivi permettront enfin de juger des résultats de nos efforts et de les adapter. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s estime que nous avons là un bon projet de loi sur le climat. Nous soutiendrons à l'unanimité l'entrée en matière. Concernant la demande de renvoi, de plus en plus de personnes comprennent l'urgence du réchauffement climatique et les dangers que nos émissions à effet de serre font peser sur notre société et la vie sur terre de manière générale. De moins en moins de personnes nient l'urgence de la situation et les urgences ne se reportent pas. Je demande à tous les députés des groupes qui proposent ce renvoi ce qu'ils espèrent obtenir par ce biais. Une étude qui démontre que nous n'avons pas besoin de mettre en place des actions pour réduire les émissions à effet de serre, qu'en fait tout va bien? Je doute que dans l'intervalle, le GIEC nous apporte un tel résultat. La commission n'a pas modifié suffisamment le projet de loi pour justifier un nouveau rapport et un renvoi. Je rappelle aussi que le projet actuel ne prévoit qu'un petit montant en comparaison de l'ampleur des enjeux, bien moindre que les coûts de l'inaction. Vous pouvez vous cacher derrière des arguments fragiles pour éviter de débattre du sujet, du fond, mais c'est un déni des enjeux climatiques, de l'urgence climatique. Je cite mon collègue député Kolly: « On renvoie à plus tard, adienne que pourra ». C'est votre proposition. On a déjà eu l'avis du Conseil d'Etat durant les travaux de la commission sur tous les aspects discutés, tous les amendements acceptés ou refusés. Nous avons déjà tout en mains. Il n'est pas nécessaire de renvoyer à plus tard. Cela me fait penser un peu aux enfants qui jouent à s'attraper à la récréation. Que va dire celui qui n'arrive pas à reprendre son souffle, celui qui ne court pas assez vite? Il dira : « Pouce, tu ne peux pas

m'attraper. » C'est juste pour gagner du temps. Sauf qu'ici, la cloche a sonné depuis longtemps. On ne joue pas avec les conditions de vie des générations futures. On ne met pas l'urgence climatique sur pause. Je vous invite à rejeter fermement les règles du jeu fantaisistes de groupes parlementaires qui ne courent pas assez vite et qui vivent sur une autre planète.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Contrairement à ce que l'on vient d'entendre, le groupe PLR-PVL est complètement conscient des enjeux climatiques auxquels la planète est confrontée. La Suisse a connu une hausse des températures de près de deux degrés depuis ces 150 ans. Ce réchauffement est dû aux gaz à effet de serre et a des conséquences sur notre vie et sur tout le monde qui nous entoure. Pas moins de 20 instruments parlementaires ont eu pour objet le climat. Cette loi sur le climat, je le rappelle, a été voulue par le Grand Conseil, qui l'a imposée au Conseil d'Etat. Le PLR-PVL remercie le Conseil d'Etat d'avoir rempli cette obligation au plus près du cadre légal existant, tant au niveau international que fédéral. Les objectifs de cette loi sont ceux des accords internationaux signés par notre pays. La Commission a produit un énorme travail, auquel j'ai pris part avec conviction. Il est vrai qu'un élan créatif nous a animés et dans notre enthousiasme nous n'avons pas été assez sensibles aux conséquences financières que pouvaient entraîner les amendements apportés par cette loi. Le groupe a su nous le rappeler. Par cette demande de renvoi, le groupe PLR-PVL demande justement l'avis du Conseil d'Etat sur la version bis de la commission. Il demande que le Conseil d'Etat esquisse les mesures à prendre pour parvenir aux objectifs fixés par la loi et qu'il examine aussi l'angle financier des nouveaux articles 16^{bis}, 16^{ter} et 16^{quater}. Nous sommes sûrs que le Conseil d'Etat saura le faire avec assez de rapidité pour que nous ne bloquions pas cette loi, qui est très importante, également pour le PLR-PVL.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Il y a deux ans jour pour jour, je participais à une manifestation pour le climat avec des milliers d'autres jeunes Fribourgeois, car je croyais qu'on ne nous écoutait pas, qu'on ne nous comprenait pas, qu'on ne nous entendait pas. Aujourd'hui, nous présentons une loi climat pour laquelle, à notre sens, nous avons fait au mieux, au mieux pour comprendre ces jeunes, pour les écouter. Bien sûr, pour nous, ce n'est pas suffisant, mais nous avons trouvé un compromis qui a été voté à l'unanimité de la commission. La protection du climat est une urgence, un enjeu que tous et toutes comprennent dans cette salle. Tous les jours, nous pouvons constater que les populations les moins aisées en font les frais. C'est de la responsabilité du canton, de la Confédération, de la commune, de chacun d'entre nous, que de combattre ce réchauffement climatique. Le canton doit prendre ses responsabilités. C'est ce qu'il a fait avec cette loi climat et nous comptons bien la mettre en œuvre. Cette version, je vous l'ai dit, est une version de compromis, puisqu'elle ne contient pas de mesures obligatoires et qu'elle ne contient pas un financement qui, à notre sens, est suffisant pour que le canton se donne les moyens de financer les mesures concrètes qui permettront d'atteindre nos objectifs. Concernant la demande de renvoi de Monsieur Kolly, de Madame de Weck et de Monsieur Bürdel, je dirais qu'il y a urgence! Nous n'avons pas le luxe de demander un renvoi. La droite prouve aujourd'hui que les belles promesses de campagne sur la lutte contre le réchauffement climatique ne se suivent pas d'actes concrets. J'aurais véritablement aimé que cette lutte contre la crise climatique passe des slogans politiques à des actes concrets. La dernière question que je me pose concernant ce renvoi est la suivante: Quel est le message que veulent faire passer les initiants de cet amendement à la commission tout entière qui a voté cette loi, je le rappelle, à l'unanimité, et à leurs propres représentants qui, eux aussi, ont voté la loi au final? Je ne sais pas si la prochaine fois vous préférerez, Mesdames et Messieurs les signataires de ce referendum, aller vous-mêmes en commission ou peut-être nous réunir avant afin de nous dire ce qu'il faut mettre dans la loi. Je pense que c'est un peu compliqué de travailler ainsi. Nous allons combattre, vous l'avez compris, cette demande de renvoi de toutes nos forces. C'est une vaine tentative de repousser la loi climat à venir. Les conséquences financières sont claires. Dans l'article 17, il est bien écrit : « un fonds de 25 millions », pas plus, pas moins. La lutte contre la crise climatique n'attend pas que l'UDC, le PLR et le PDC se décident.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Mes liens d'intérêts: je fais partie de la commission eau-énergie-environnement de la Commune de Val-de-Charmey, directement touchée par le réchauffement climatique. Je travaille aussi comme chef de projet développement durable au Parc naturel régional Gruyères-Pays d'Enhaut et j'ai participé aux travaux de la commission qui a étudié cette loi. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je me joins aux remerciements de mon collègue Alexandre Berset et souhaiterais souligner trois éléments. Il convient tout d'abord de se féliciter. S'il y a un domaine où le canton de Fribourg pourrait être l'un des pionniers en Suisse, et ce n'est pas souvent le cas, c'est bien en matière de politique climatique. On pourrait être fier que le canton assume sa part de responsabilité face à la crise climatique, crise que plus personne aujourd'hui ne se permet de nier. La seule manière de limiter les dégâts et d'affronter les défis qui nous attendent et qui ont été expliqués par mes préopinants, c'est que chacun, chacune, chaque collectivité agisse à son niveau et fasse de son mieux. C'est donc dans cet esprit que le canton de Fribourg a mis en place un plan climat depuis 2021 et s'apprête à adopter ce qui serait la première loi climat cantonale en Suisse. Mais, bien au-delà de cet effet d'annonce, c'est le contenu qui nous réjouit. Le projet initial était déjà une bonne base même si, à nos yeux, il manquait d'ambition. Cela a été souligné lors de la consultation par plusieurs prises de position. La commission a travaillé en profondeur cette loi, ce qui a permis d'intégrer d'importants compléments et précisions, notamment au niveau des objectifs, de l'implication des communes, du suivi et surtout des moyens pour sa mise en œuvre. Enfin, ce qui me tient à cœur dans cette nouvelle loi, c'est notamment d'avoir pu intégrer une équivalence des objectifs entre protection du climat et biodiversité, d'avoir pu intégrer les notions de

justice climatique et de sobriété. En effet, la politique climatique ne doit pas se faire au détriment du vivant. Elle ne doit pas créer de nouvelles injustices et elle ne peut se limiter à des solutions technologiques. Il faut revoir aussi notre consommation. Oui! Cela ne signifie pas revenir à l'âge de pierre ou de la bougie. A l'unanimité, le groupe VERT·E·S et allié·e·s entre en matière pour cette loi. Il va même soutenir un ou deux amendements qui permettraient de la rendre encore plus exemplaire. C'est avec une grande déception que nous avons appris cette demande de renvoi. Nous allons nous y opposer fermement. A notre avis, cela revient à nier le travail de la commission, qui a œuvré de manière coopérative. Cela est aussi un très mauvais calcul: le coût de l'inaction est bien plus important que le montant proposé dans cette loi.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VEA/GB, SE*). Ich wollte heute eigentlich nichts dazu sagen, weil ich wirklich keine Spezialistin bin in diesem Bereich, aber ich muss trotzdem etwas sagen. Wenn ich jetzt von diesem Rückweisungsantrag höre, bin ich wirklich schockiert. Ich erinnere mich noch gut: Seit vielen Jahren gibt es schon Leute, die immer wieder auf die Gefahren, die der Welt bevorstehen, aufmerksam machen. Sie wurden früher als grüne Spinner abgetan. Mittlerweile ist der Klimawandel angekommen, nicht nur bei den Grünen, sondern überall. Er ist da, und wir spüren die Auswirkungen ja heute schon alle Tage. Wir müssen jetzt etwas machen, wir müssen den Klimawandel irgendwie aufhalten, soweit wir das überhaupt noch können.

Es geht ja nicht nur um unsere Situation, es geht um unsere Kinder, unsere Grosskinder, unsere Urgrosskinder: Welche Welt wollen wir ihnen überlassen? Sollen sie ständig mit der Gefahr von Naturkatastrophen leben oder wie stellt ihr euch das vor? Das geht doch nicht! Wir müssen etwas machen, und ich denke, es braucht alle dazu: Es braucht auch den kleinen Kanton Freiburg, und es braucht auch die Schweiz im globalen Ganzen. Wenn alle nur sagen: wir machen nichts, die anderen machen auch nichts, was passiert dann? Dann passiert Schlimmes.

Im Moment geht die Welt den Bach hinunter, und wir hier drinnen diskutieren darüber, ob wir überhaupt auf diesen Gesetzesentwurf eintreten wollen.

Ich bitte Sie, meine Damen und Herren, liebe Kolleginnen und Kollegen, denken wir doch auch an die Zukunft und machen wir einen Effort. Wir haben hier ein gutes Gesetz, das wichtig ist für die Zukunft und dem wir uns nicht verschliessen können. Ich bitte euch daher inständig, diesen Rückweisungsantrag nicht zu unterstützen.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Pour répondre à Madame Levrat, les représentants du groupe qui n'étaient pas membres de la commission sont étonnés du nombre d'amendements proposés aujourd'hui. Le projet initial était-il mauvais? Le projet final était-il trop ambitieux? Quoi qu'il en soit, un rapport sur les modifications est souhaité. En tant que membre de la commission, je peux comprendre cette demande, puisque nous en avons également discuté. Oui, le financement m'étonne quelque peu. La question du fonds était assez mitigée. Aussi, il avait été demandé à la DIME d'établir une proposition qui tienne la route. Or, cette proposition était évaluée comme boîteuse. Les 25 millions censés venir du fonds d'infrastructures et être réservés au climat ne peuvent pas être engagés aussi facilement. Soit. Pour ces raisons, la majorité du groupe acceptera le renvoi comme indiqué et demandera l'établissement d'un rapport sur les modifications de la commission ainsi qu'une analyse de l'impact financier. Il s'agit d'un rapport technique. Reculer pour mieux rebondir est parfois nécessaire. En attendant, le plan climat est déjà en vigueur et le groupe Le Centre soutiendra les mesures climatiques efficaces.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je parle ici en mon nom. Je suis quand même très étonné de savoir qu'une commission parlementaire s'est réunie, a voté à l'unanimité un projet pour venir devant ce parlement pour le faire renvoyer. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas encore suffisamment de données sur les coûts. Mais, Monsieur le Représentant du gouvernement Nostradamus, pour prédire l'avenir jusqu'en 2050, il faut avoir un sacré talent que n'importe quel voyant ne peut pas avoir. Alors, on doit discuter sur ce sujet. Cela sera ardu. Le nombre d'amendements est le plus grand que j'aie jamais entendu. Mais nous devons aller au charbon. Nous n'avons pas réussi à nous entendre en commission sur le pour et le contre. Nous n'avons pas trouvé beaucoup de compromis. Nous devons le faire ici. Personnellement, je ne vais pas soutenir cette demande de renvoi. J'accepterai l'entrée en matière.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Je suis un peu surpris de cette demande de renvoi, qui vient des mêmes partis qui détenaient la majorité en commission. Peut-être la prochaine fois sera-t-il utile d'avoir des lignes directes entre les présidences des groupes et les représentants en commission? Je regrette en tous cas pour mes collègues qui vont devoir y retourner. C'était un plaisir de vous voir. On poursuivra les séances malgré leur nombre relativement élevé. Il n'y a rien de révolutionnaire dans cette loi, qui fixe les mêmes objectifs que ceux que la stratégie énergétique de la Confédération a fixés. C'est une stratégie énergétique qui a été acceptée en votation populaire, qui était portée à l'époque par l'ancienne conseillère fédérale PDC, Madame Leuthard. A ce moment-là, nous avions des gens au centre qui s'engageaient pour une vraie politique climatique, pas une politique climatique dilatoire. Je le regrette. On a aussi entendu que les mesures n'étaient pas connues. J'étais très surpris de l'apprendre, car nous avons un plan climat qui a déjà été publié. A ce jour, on sait très bien ce que le Conseil d'Etat entend faire et l'unique but de cette loi, c'est d'être une loi cadre pour donner un cadre précis au Conseil d'Etat, pour lui attribuer des moyens financiers, des principes d'action. Si nous avons des réflexions à apporter à ce principe de loi cadre, on peut très bien le faire maintenant. On peut entrer en matière, rejeter la proposition de renvoi et discuter. On peut discuter

du fond. J'étais aussi relativement surpris d'apprendre qu'on estime que les conséquences financières ne sont pas encore claires. Il y a un fonds de 25 millions. Cela correspond au principe de dépenser 25 millions que le Conseil d'Etat a amené lors du projet de loi. Nous avons un montant de 25 millions. J'imagine que le Grand Conseil ne supportera que le Conseil d'Etat entende dépenser un centime de plus pour les mesures liées au plan climat. Les conséquences financières sont donc très claires. Si nous ne sommes pas d'accord avec le principe du fonds. Alors, Chers et Chères Collègues, entrez en matière! Traçons le fonds mais continuons à dépenser 25 millions. Au final, ce n'est pas tellement l'instrument qui est utile mais c'est d'avoir la possibilité pour le Conseil d'Etat d'aller de l'avant et de pouvoir mettre en place ce plan climat. Je prends note de ces réticences liées aux conséquences financières. J'espère que vous les garderez à l'esprit lors du débat du 8 février sur le DETTEC, lorsque nous parlerons des conséquences financières qui n'ont pas pu être vérifiées. C'est un autre débat que j'aurai le plaisir de mener avec vous. Finalement, j'ai beaucoup apprécié la prise de position de mon collègue Clément, qui a rappelé l'importance de la responsabilité. Aujourd'hui, ce sont les mêmes partis qui sont les chantres autoproclamés de la responsabilité individuelle qui viennent nous dire: renvoyons la balle au Conseil d'Etat. Nous ne sommes pas encore tout à fait sûrs de savoir si c'est la bonne solution. Il y a un fait; ce fait, c'est l'urgence climatique. Il y a une réponse qui peut être plus ou moins modifiée dans le cadre du projet de loi qui nous est soumis. Il n'y a pas besoin de renvoyer la balle. On sait très bien quelles sont les mesures possibles ou non avec ce projet de loi. Chers et Chères Collègues, je vous invite dès lors à rejeter cette demande de renvoi et à entrer en matière sur le projet de loi du Conseil d'Etat.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Dans les premières prises de parole de ce débat d'entrée en matière, Madame la Présidente de la commission et Monsieur le Représentant du gouvernement ont tenu certains propos assez solennels, assez dramatiques par rapport à notre situation actuelle. Nous sommes un Grand Conseil qui siège, qui a des responsabilités. Et là, je fais peut-être une déclaration d'intérêt: cela fait plus d'un quart de siècle que je trône dans ce Grand Conseil – c'est peut-être trop, diront certains. Mais je dirai que nous n'avons pas souvent l'occasion de prendre des décisions qui ont une telle importance par rapport à toute la population dont nous avons décidé de défendre les intérêts. La demande de renvoi qui est faite aujourd'hui part dans tous les sens. Elle désavoue une commission qui a, à l'unanimité, effectué un certain travail. Elle fait suite à des discussions que nous avons eues en commission financière durant la fin de la semaine dernière pour savoir si la Commission aurait dû ou non se prononcer sur ce montant de 25 millions de francs, etc. Un deuxième petit coup de canif pour essayer de renvoyer. Elle mélange un refus d'admettre la situation, comme l'a expliqué notre collègue Kolly, à des considérations financières. Chers Collègues, un politicien de droite a dit, il n'y a pas si longtemps: «La maison brûle et nous regardons ailleurs!». Je dois dire que nous faisons pire si nous acceptons cette demande de renvoi. Non seulement nous regardons ailleurs : nous avons une maison qui a une valeur de quelques millions qui brûle et un porte-monnaie de 25 francs qui se trouve à l'intérieur. Et nous nous soucions de ce porte-monnaie sans savoir que dans cette maison, il y a des personnes âgées, des enfants, des personnes en danger extrêmement grave. Je ne pense pas que les sauveteurs qui travaillent actuellement en Syrie à la suite du tremblement de terre se posent la question de ce porte-monnaie. Alors soyons tous responsables. Le travail effectué par une commission est impeccable. Il est de notre devoir de ne pas le renvoyer et d'entrer en matière. Si nous avons des contre-arguments, nous devons en discuter. C'est cela, notre responsabilité.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je souhaite juste répondre à Monsieur Zurich, qui s'étonne que les membres UDC aient pris une telle position. Excusez, mais chez nous, les membres des commissions sont libres. Ils ne reçoivent pas d'instructions de leur chef de groupe. J'ai cru comprendre, en lisant la presse, qu'ailleurs, cela se faisait. Chez nous, ils sont libres de prendre leur position. Laissez-nous, en échange de cette liberté que nous laissons aux membres élus, avoir nous-mêmes notre propre position. Je vous sens, Cher Collègue Zurich, mais d'autres en face aussi très émus. Je crois que dans l'émotion, nous prenons de mauvaises décisions. Surtout lorsque l'émotion vient de la gauche. Un exemple : la sortie du nucléaire, qui nous met dans une situation très difficile en Suisse. Aujourd'hui, en raison de cette émotion de gauche, on émet la part de CO₂ la plus importante jamais produite pour produire de l'électricité. Dont acte. Nous devons limiter les émissions de CO₂ - la loi fixe des objectifs très ambitieux. Tout ce que nous demandons, c'est ceci: Conseil d'Etat, commissions, venez nous dire où nous coupons. C'est aussi simple que cela.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je veux juste rappeler, sans émotion aucune, que par cette proposition de renvoi, nous demanderons à l'administration d'effectuer un travail inutile. En effet, nous savons déjà ce qui est proposé. Elle devra décortiquer tout ce qui a été proposé pour qu'ensuite on vienne décider. Aussi, je vous propose d'être efficace, de ne pas dépenser de l'argent dans le vide et de décider immédiatement. Quant à la remarque du député Kolly, je comprends mieux la volonté d'augmenter de deux membres la Commission de finances et de gestion. Cela vous permettra, tant à l'UDC qu'au PLR, d'envoyer des commissaires politiques vérifier que vos membres votent correctement.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. En ce qui concerne la demande de renvoi, je commencerai par des remarques générales. J'ai pris note, en connaissance de la position du Conseil d'Etat qui vous a été communiquée dans le cadre de l'entrée en matière, des trois points évoqués aujourd'hui à 14 heures par la requête. Premièrement, analyse par le Conseil d'Etat de la version bis de la Commission, puis

l'établissement d'un rapport complémentaire sur la base de la loi largement modifiée et finalement examen du projet bis de la commission sous l'angle financier.

Si vous nous renvoyez, le Conseil d'Etat s'y tiendra. Je rappelle tout de même que la commission a estimé, à l'unanimité, qu'il n'était pas indispensable d'élaborer un rapport complémentaire vu l'état moyen ou le caractère limité des modifications par rapport à ce qui a déjà été fait dans d'autres projets de loi analogues, comme l'a d'ailleurs déjà précisé la rapporteure dans le cadre de son rapport d'entrée en matière. Ensuite, en ce qui concerne les mesures à prendre pour parvenir aux objectifs fixés par la loi et l'examen au point 3 de la Commission sous l'angle financier des nouveaux articles 16^{bis}, 16^{ter} et 16^{quater} concernant le fonds climat, j'y répondrai de manière plus circonstanciée dans le cadre des évocations qui suivent.

Premièrement, je remercie évidemment toutes les personnes, notamment les député-e-s Marie Levrat, Alexandre Berset, Bruno Clément, Bernadette Mäder-Brüllhart, Simon Zurich, Benoît Rey et Bruno Marmier pour leur soutien à l'entrée en matière et au projet de loi indépendamment des articles et des discussions de détail. J'aimerais ensuite faire part de ma grande compréhension, à titre personnel, voire d'une certaine admiration, car je vois que nous sommes un peu dans la caricature - nous ne sommes plus très loin de Carnaval, il faut donc profiter un peu - donc d'une certaine admiration pour la position des trois groupes de l'alliance de droite, qui réussissent à mettre de côté leurs programmes de partis antagonistes sur le climat pour prioriser l'alliance en tant que telle, même si certains peuvent regretter que cela se fasse au détriment de la politique climatique du canton, au détriment aussi sans doute des attentes d'une part importante de la population relatives à l'action des autorités sur le climat. Je remercie par analogie les représentants du groupe VERT·E·S et alli·e·s et du groupe socialiste qui soutiennent une proposition dont la majorité ne représentait pas leur sensibilité partisane. Tout le monde bouge. C'est toujours intéressant dans la vie, comme l'a dit le représentant du groupe UDC.

Institutionnellement, la manœuvre interpelle un peu au niveau de l'intérêt public, puisque les trois groupes désavouent leurs représentants, unanimes en commission pour voter l'entrée en matière, et ainsi le travail de la commission qui représente majoritairement les trois groupes qui demandent aujourd'hui le renvoi. Le député Kolly a parfaitement raison. Il n'y a pas lieu d'aller contrôler ce que les représentants des groupes font dans les commissions. Par contre, s'ils sont unanimes et que les groupes tout aussi unanimes disent le contraire, il y a tout de même un peu d'inquiétude à avoir sur la capacité des groupes à déléguer des gens qui les représentent effectivement. Cependant, c'est un propos purement institutionnel et situationnel.

Quant à l'argument selon lequel il y aurait trop d'amendements et que ce serait donc une mauvaise loi, je vous invite à examiner les lois de cette législature et de la précédente et de faire un décompte des amendements. Vous retrouverez passablement de mauvaises lois si vous faites le décompte des amendements. Si une grande majorité de ces amendements est acceptée, nous ne considérerons nécessairement que le projet est mauvais mais, en tout cas, que le Grand Conseil est relativement éloigné de la position du projet du Conseil d'Etat. Ceci peut être considéré, pas matériellement mais politiquement, comme mauvais. Ici, comme l'a relevé la rapporteure, la Commission a refusé plus de deux tiers des amendements. Cela signifie manifestement qu'elle a estimé que le projet d'origine n'était pas si mauvais. La rapporteure l'a par ailleurs relevé, la plupart des amendements acceptés par la Commission ne changent pas fondamentalement l'esprit de la loi. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a eu l'occasion d'en prendre connaissance dans les délais prénotifiés qui ont été remis à la présidence du Grand Conseil dans les temps impartis. Donc, prétendre que le Conseil d'Etat n'a pas pu se prononcer, évoquer les choses, découle manifestement d'une information erronée.

Quant à l'argument sur les coûts dans le projet du Conseil d'Etat, que ce dernier vous recommande, les choses sont très claires: le crédit-cadre de 25 millions que vous avez voté ici même, respectivement dans votre salle provisoire, part du fonds d'infrastructures de 25 millions décidé par le Conseil d'Etat. Aucune tâche prévue par la loi sur le climat telle qu'elle a été adoptée par le Conseil d'Etat et transmise au Grand Conseil ne peut être réalisée hors budget et crédit évoqué. Si vous voulez de la clarté financière, il suffit donc de refuser les modifications des articles 16 et 17 opérées par la Commission comme le propose le Conseil d'Etat. Tout autre manœuvre est dilatoire ou, si je comprends bien les propos de la requête de renvoi et notamment son point 3, comme l'interprétation qui en a été donnée par la députée de Weck, faut-il lire cela comme une volonté de ne pas suivre le Conseil d'Etat sur son rejet du plan climat pour au contraire examiner cette volonté de fonds de plus près. Cela paraît un peu paradoxal lorsque l'on entend les propos des autres signataires de la requête.

Je pars cependant du fait que l'interprétation la plus circonstanciée de cet alinéa 3 de la requête a été fournie par la députée de Weck. Nous l'examinerons évidemment avec une certaine bienveillance personnelle, si ce n'est collégiale. J'apprécie toujours beaucoup les capacités rhétoriques du député Kolly. Là aussi, nous sommes proches de Carnaval. Il branle la menace d'une suppression de l'industrie, de l'élevage et d'autres choses. Je sais qu'il y a une désertification qui avance au sud des pays du Nord de l'Afrique, mais d'ici à la désertification totale du canton de Fribourg par l'effet de la loi sur le climat... Il me semble, avec tout le respect que je vous dois, que vous allez un peu loin.

En ce qui concerne le principe de sobriété introduit par la commission, ce dernier n'est pas nouveau, puisqu'il a été introduit par le Parlement fédéral dans le droit fédéral. Il s'agit nullement d'une incongruité fribourgeoise comme vous semblez

l'entendre mais bien d'un élément nouveau qui fait désormais partie du droit fédéral. Il y a longtemps, je m'occupais de politique de santé. Je suivais beaucoup de thèses. Je continue à suivre de nombreuses thèses sur les évolutions des technologies de la santé. J'ai entendu aujourd'hui que selon le scientifique de la santé Nicolas Kolly, les émotions de droite sont meilleures que les émotions de gauche. J'ai essayé de voir de quel côté étaient mes émotions. Mon cœur, évidemment, est là où il est chez la majorité de nos citoyennes et citoyens, mais je consulterai volontiers le cardiologue Thierry Carrel sur cette assertion, dont le caractère scientifique est plus proche des assertions sur la terre plate de ce qu'on peut lire dans la revue de la FMH. Sur les autres éléments, je crois avoir répondu et je suivrai volontiers le député Schumacher dans mes pérégrinations, dans les lectures de Nostradamus. Je vous remercie de votre attention et vous invite évidemment à ne pas suivre la proposition de renvoi.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Si j'ai bien entendu, aucun groupe n'a refusé l'entrée en matière, mais nous sommes saisis d'une proposition de renvoi au Conseil d'Etat.

J'aimerais aborder quelques points traités par la commission. Le renvoi n'a pas été envisagé par la commission, puisque les membres ont accepté, à 10 voix contre 0 et 0 abstention, le projet bis de cette loi. Par rapport aux aspects qui ont été demandés, à savoir le souci de l'économie, il y a l'article 2 alinéa 3, qui précise que toutes ces mesures doivent s'inscrire dans les mesures de la durabilité. On doit donc être économiquement viable, également socialement et socialement, sinon nous irons droit dans le mur. Ceci est vraiment précisé dans cette loi-cadre. Cela a été renforcé par un amendement que nous avons ajouté pour compléter ces aspects de durabilité, également la viabilité économique, qui sont primordiaux.

Quant au rapport supplémentaire, nous avons évoqué cet élément à deux reprises en commission. La commission a suivi des conseils pour conclure que le nombre d'amendements et l'aspect financier n'étaient pas considérables au point qu'il soit nécessaire d'expliquer tout cela. Visiblement, un autre souhait vient d'être exprimé. Vous avez demandé davantage d'explications au sujet du travail effectué.

Je rejoins les propos de Monsieur le Représentant du gouvernement au sujet du nombre d'amendements. Nous en avons effectivement traité un grand nombre dans cette commission. Finalement, si l'on regarde ce que nous avons retenu de même que les amendements que j'apparente à des précisions - où l'on parle de stockage de carbone par exemple ou des choses que nous avons ajoutées - nous n'avons pas considérablement changé cette loi. Finalement, nous ne sommes pas si loin de la proposition initiale. Je tiens à souligner que la commission, entre la gauche et la droite, était à la recherche de propositions à soumettre à ce parlement, où l'on peut aussi avoir des majorités. On ne saurait juger cette loi mauvaise simplement parce que nous avons traité beaucoup d'amendements. Oui, des opinions politiques sont prononcées et oui, je pense que c'est une loi qui va nous pousser à décider et à faire des choix qui impactent le futur. Ceci est plus difficile que de voter un crédit pour renouveler le Domaine des Faverges, qui est est plus agréable. Cela n'a rien à voir avec le fait que cela soit une mauvaise loi, mais nous avons cherché le milieu sur lequel nous souhaitions nous positionner.

Par rapport au financement, je tiens à dire que si vous avez attentivement lu le message, l'article 16 dit clairement que le Conseil d'Etat soumettra régulièrement une demande de crédit d'engagement au Grand Conseil, destiné au financement des mesures nécessaires et à la réalisation des objectifs fixés dans la présente loi, dont le financement du plan d'action. Ainsi, le plan climat et ces mesures viennent soutenir la politique sectorielle. Cela veut dire également qu'il y a des politiques sectorielles qui ont leur propre budget, qui sont notamment soumises à notre loi financière et qui contribuent elles aussi à la réalisation des mêmes objectifs. Plus loin, il est précisé: «Afin de soutenir plus largement des mesures contribuant à atteindre les objectifs climatiques définis dans cette loi, il est prévu de prélever régulièrement des ressources dans le fonds d'infrastructures. En ce sens, une première dotation de 25 millions de francs a déjà été accordée pour la mise en œuvre du plan climat actuel», etc. Par rapport à la question financière, je pense que tout a été dit dans ce message. La Commission a voté en faveur de ces 25 millions, parce que le sujet nous semble tellement important qu'il est judicieux de lui dédier un fonds propre.

Le message du Conseil d'Etat indique la volonté de ce dernier de sécuriser l'utilisation du fonds d'infrastructure pour des dotations ultérieures en faveur de la politique climatique, il était ainsi prévu d'adapter le règlement d'exécution du 12 mars 1996 de la loi sur les finances de l'Etat. Donc, nous n'avons accordé aucun montant supplémentaire, mais nous avons juste estimé que nous devons mettre ce montant dans un fonds qui s'appelle le fonds climat, dans la mesure où ce sujet nous touchera fortement ces prochaines années.

Nous pouvons entrer en matière et enlever ces articles que la Commission a proposés. Le Conseil d'Etat, vous l'avez entendu, combat le rajout de ces articles. Cela est aussi simple que cela, à mon avis, en tant que présidente de cette Commission. La Commission a souhaité le soutien des différents chefs de service, cela a été dit. Nous avons été bien soutenus et nous avons repris des formulations venues de l'administration cantonale et que nous avons estimées juridiquement «waterproof».

En tant que présidente de cette commission, je peux juste dire: oui, allons-y, ces sujets devront être débattus. Nous ne serons pas forcément tous d'accord sur les mêmes articles. C'est tout à fait ok de déposer des amendements ou de retirer des choses et de les modifier pour que ce soit la représentation de notre parlement. Par rapport au renvoi, je ne peux que m'exprimer

à titre personnel. Je ne vais pas le soutenir, parce que j'estime que nous devrions nous exprimer et avoir ce débat sans nous cacher derrière des explications que nous avons déjà.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je vous donne lecture de notre demande de renvoi:

Sur la base de l'article 142 alinéa 2 de la loi sur le Grand Conseil, nous demandons le renvoi du projet de loi sur le climat au Conseil d'Etat pour les motifs qui suivent:

1. analyse par le Conseil d'Etat de la version bis de la Commission et établissement d'un rapport complémentaire sur la base de la loi largement modifiée;
 2. examen de la loi afin que le Conseil d'Etat esquisse les mesures à prendre pour parvenir aux objectifs fixés par la loi, lesquels découlent de l'Accord de Paris;
 3. examen de la version bis de la Commission sous l'angle financier, en particulier des nouveaux articles 16^{bis}, 16^{ter} et 16^{quartier}, ceci afin de déterminer leur légalité et leur adéquation avec les autres dispositions légales cantonales et/ou fédérales en matière financière.
- > L'entrée en matière n'est pas combattue.

Renvoi

- > Au vote, la proposition de renvoi de M. Kolly, de M^{me} de Weck et de M. Bürdel est acceptée par 55 voix contre 46 et 4 abstentions.

Ont voté oui:

Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP). *Total: 55.*

Ont voté non:

Moussa Elias (FV,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey

Benoît (FV,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP). *Total: 46.*

Se sont abstenus:

Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 4.*

Motion populaire 2022-GC-106

Revitalisation des cours d'eau et protection contre les crues - AVANCER MAINTENANT

Auteur-s:	Perrin Nicolas Bieler Lukas Maillefer Chrystel Fivian Lorenz Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	25.05.2022 (BGC Septembre 2022, p. 2607)
Développement:	25.05.2022 (BGC Septembre 2022, p. 2607)
Réponse du Conseil d'Etat:	20.12.2022 (BGC Février 2023, p. 448)

Prise en considération

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Romont et, depuis que je suis né à peu près, je déplore de voir environ dix kilomètres de rivière, la Glâne, en quasi-canal rectiligne. Je pense que ce n'est pas cela, la vision de notre pays et la situation de notre pays. Par contre, je la vois régulièrement déborder et clairement manquer de surface d'extension.

Cette motion apporte un signe clair pour agir en faveur de cours d'eau revitalisés. Elle apporte aussi une clarté au canton et aux communes. Aujourd'hui, la loi nous prévoit à peu près huitante ans pour réaliser ceci. Honnêtement, le besoin est beaucoup plus important et rapide. Cela veut donc dire qu'on acceptant cette motion populaire, on permet aux communes, qui ont la responsabilité d'agir, de pouvoir agir avec des amputations financières moins importantes. Cela leur permettra aussi d'encourager ces actions, notamment lorsqu'il y a la création de routes, des remaniements parcellaires, de manière à ce qu'on arrive à des réalisations beaucoup plus concrètes et rapides.

Cette motion ne définit pas à quoi affecter ces moyens supplémentaires le cas échéant. Pour nous, c'est important qu'on les utilise à soutenir les mesures en faveur de la biodiversité et non pas uniquement pour des questions de protection des eaux et des canalisations.

Avec ce souhait et cette volonté, le PS soutiendra cette motion populaire.

Julmy Markus (Le Centre/Die Mitte, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte Freiburg. Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Kommission für Strassen und Wasserbau und Gemeinderat der Gemeinde Schmitten.

Dans le dépôt motivé du 25 mai 2022, les motionnaires demandent que les revitalisations de cours d'eau et les mesures de protection contre les crues soient subventionnées jusqu'à 95% par la Confédération et le canton. En outre, ils demandent que seuls les projets dépassant la subvention de 5 millions de francs soient soumis au Grand Conseil. Avec ces exigences, les motionnaires souhaitent accélérer la revitalisation des cours d'eau (objectif cantonal de 220 kilomètres en huitante ans) et inciter les communes à s'atteler plus rapidement à ces tâches.

Selon la loi, les communes sont les maîtres d'ouvrage et doivent planifier et mettre en œuvre les projets respectifs avec l'aide des autorités cantonales. De même, les communes font les demandes de financement pour les subventions au canton. Celui-ci doit à son tour veiller, en collaboration avec les communes, à ce que la protection de la nature, du patrimoine et de la diversité de la faune et de la flore soit assurée au mieux. Cela n'a pas toujours été le cas par le passé, car l'accent était mis sur la protection contre les crues et l'amélioration de l'espace. La mise sous terre des cours d'eau a entraîné une limitation de la migration des poissons, une forte restriction de l'autoépuration des eaux et un manque d'espace pour les cours d'eau, ce qui a eu des répercussions négatives sur la protection contre les crues.

Le comité directeur de l'association de communes soutient pour sa part la motion populaire. Le Conseil d'Etat n'est pas non plus fondamentalement opposé aux demandes, mais il ajoute que le Grand Conseil a adopté en octobre 2022 le projet

de modification de la loi sur les eaux, qui prévoit une augmentation des compétences financières du Conseil d'Etat et une harmonisation des compétences en matière d'octroi de subventions dans le domaine de l'aménagement des eaux. En conséquence, la demande des motionnaires d'augmenter le nombre de projets à traiter par le Parlement à partir d'une subvention supérieure à 5 millions de francs est en principe caduque.

Der Forderung nach 95% Subventionsbeitrag entgegnet der Staatsrat mit dem Vorschlag, diese von aktuell total 80% auf neu total 90% anzuheben, dies allerdings nur, wenn das Projekt einen besonderen Beitrag zur Förderung der Biodiversität und zum Schutz vor den Auswirkungen des Klimawandels leistet.

Rückblickend auf die drei letzten vom Grossen Rat bewilligten Projekte zu Hochwasserschutz und Revitalisierung (Sense Bösing, Sense Schwarzsee-Burstera, Bibera Ulmiz) bleibt zu bedenken, dass der Staatsrat bei all diesen Projekten in eigener Kompetenz hätte entscheiden können, ohne den Grossen Rat zu konsultieren. Beim Vorschlag des Staatsrates fehlt mir eine Kontrollfunktion oder eine Kontrollinstanz, welche über die finale Höhe der Subvention mitbestimmen darf oder kann. Auf diese Entscheidungsmechanismen gilt es besonderes Augenmerk zu richten, zumal wir als Grossrätinnen und Grossräte auch keine Informationen zu diesen Projekten hätten, was natürlich gegenüber der Bevölkerung auch als sonderbar wahrgenommen werden könnte.

Mit einer leichten Mehrheit folgt die Fraktion Die Mitte dem Vorschlag des Staatsrates, wünscht sich aber, dass die Problematik global geprüft wird, dies ganz im Sinne der Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinden. Unabhängig vom Subventionssatz stellen sich die Fragen der Zuständigkeiten und Verantwortlichkeiten über die Besitzverhältnisse für die Gewässer. Es bleibt zu hoffen, dass in absehbarer Zukunft in einem eventuellen Paket 4 der DETTEC eine pragmatische Lösung für dieses Problem gefunden und die Hoheit den Gemeinden übertragen werden kann.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe SVP/UDC et n'ai aucun lien d'intérêt sur ce sujet.

Diese Volksmotion haben wir mit Interesse diskutiert und einige meiner Fraktionskollegen haben Sympathie dafür bekundet, vor allem für den finanziellen Teil, welcher eine Entlastung der Gemeinden mit sich bringen würde. Wir sind aber schlussendlich zum Schluss gekommen, dass wir diese Motion nicht unterstützen können. Einerseits - wir haben es bereits gehört - hat unser Rat gerade im Herbst des letzten Jahres das Gewässergesetz in Teilen angepasst und die Finanzkompetenz und Zuständigkeit zugunsten des Staatsrates erhöht. In seiner Antwort geht der Staatsrat detailliert auf diese Situation ein. Andererseits - wir stehen zum Föderalismus - sind wir der Meinung, sollen Kompetenzen, hier meinen wir Finanzkompetenzen, möglichst bei den Gemeinden, in den Regionen und Gemeindeverbänden bleiben. Würden die subventionierten Beiträge vom Bund und Kanton nochmals erhöht werden, gingen vor Ort noch mehr der bereits jetzt geringen Kompetenzen verloren.

Die Einflussnahme der Verantwortlichen vor Ort, dort, wo nötig, muss bestehen bleiben. Eine weitere Zentralisierung ist nicht im Interesse der Bevölkerung, welche von den Massnahmen zugunsten des Hochwasserschutzes und Revitalisierungen profitieren wird. In diesem Sinne werden wir, wie bereits gesagt, diese Motion einstimmig ablehnen.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je déclare mon lien d'intérêt. Je suis membre du comité de la motion populaire et je parle en mon nom.

Je ne reviens pas sur le premier point de la motion, puisqu'il a été adopté par le Grand Conseil lors de la session d'octobre et que le Conseil d'Etat le soutient.

Pour le deuxième point de la motion, il s'agit effectivement de la participation de l'Etat de Fribourg aux projets de revitalisation des cours d'eau et de protection contre les crues. Les motionnaires ont proposé la modification de l'article 47 pour un taux de subvention à hauteur de 95%, taux subventionné par la Confédération et le canton. A noter que le taux en vigueur est de 80%.

Aujourd'hui, dans le programme des subventions, la Confédération peut financer jusqu'à 80 % du coût des projets de revitalisation. Et comme le canton de Fribourg a aussi limité ses subventions à 80 %, il ne contribue pas au financement de certains projets, contrairement à d'autres cantons. Idem pour les fonds attribués aux revitalisations, ils sont également limités à 80%. En définitive, aujourd'hui pour les communes, il n'y a pas d'apport complémentaire. Elles doivent assumer une part relativement importante des coûts, dissuadant l'exécution des projets.

Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat ne soutient pas cette motion. Néanmoins, la réponse du Conseil d'Etat est très paradoxale: tous les arguments donnés par le Conseil d'Etat vont absolument dans le sens de la motion.

Le rapport confirme la nécessité d'effectuer des travaux de protection contre les crues, en raison notamment des effets de changements climatiques, des impacts sur les cours d'eau, en raison de l'augmentation des dangers naturels et en conséquence les répercussions sur les patrimoines et donc sur la population. Le rapport soulève les avantages de ces revitalisations en termes de biodiversité, d'environnement, et bien évidemment l'avantage d'une utilisation durable des eaux.

Malgré ces arguments, le Conseil d'Etat n'accepte pas la motion, parce qu'il relève que la stratégie cantonale biodiversité prévoit déjà une mesure qui propose d'augmenter la part subventionnable de 80 à 90%. Dans ce sens, il s'engage à inscrire ces travaux dans le cadre cette mesure. Ce qui ne va pas avec cette mesure, c'est qu'elle mentionne des réserves, elle mentionne des exceptions et demande que certaines conditions soient réunies pour obtenir le taux de subvention. En outre, on ne sait pas non plus quand pourrait débiter cette mesure. En définitive, l'engagement du Conseil d'Etat n'est pas abouti et donc nous incite à suivre la motion avec un taux concret et maximum de 95%.

Aujourd'hui, si on accepte cette motion, on garantit de toute façon le taux de 90% proposé dans la mesure du plan biodiversité. On a pas besoin d'attendre. Il n'y a aucun argument sensé pour attendre la mesure du plan biodiversité. Si on accepte la motion aujourd'hui, on débute concrètement avec les objectifs demandés.

En termes de responsabilités, la Constitution cantonale prévoit qu'il appartient à l'Etat et aux communes de préserver notamment le patrimoine culturel et la nature. Aujourd'hui, cet équilibre n'est pas assuré, puisque le canton, avec un taux de 80%, ne participe pas au programme de subventions. Dans ce sens, la motion permet aussi d'équilibrer les efforts.

Au niveau des lois fédérales, l'introduction et la modification des lois fédérales a changé l'orientation politique. L'orientation va absolument dans le sens de la motion. Je l'ai déjà dit en début de présentation, il s'agit de prendre en compte tous les aspects du développement durable, de se protéger des dangers naturels et de restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau.

Je rappelle que par le passé, beaucoup de ruisseaux ont été canalisés, de nombreux cours d'eau ont été dépréciés. Cette dépréciation a créé un appauvrissement de nos eaux. On se doit de réagir pour redynamiser la structure de nos sols, respectivement la structure de nos eaux.

Financièrement, il est prévu de revitaliser environ 220 kilomètres de cours d'eau sur huitante ans. On parle d'investissement à long termes, d'investissement sur deux ou trois générations. En termes de planning d'exécution, il s'agit de 2 à 3 kilomètres de cours d'eau par année. On parle de 1 millions de francs par kilomètres. A raison de 15 %, cela représente 150 000 à 450 000 francs par année. Si on veut parler de la différence des 90%, respectivement 95 %, si on veut parler de la différence des 5%, elle représente 50 000 à 150 000 frs par année. Donc, à l'échelle étatique, c'est un investissement qui est tout à fait raisonnable.

En outre, je vous rappelle que le taux 95 % est un taux maximum... *[temps de parole écoulé]*.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne. J'interviens ici au nom du club des communes, dont le comité a pris connaissance de la motion populaire "revitalisation des cours d'eau et protection contre les crues", laquelle se propose de faire passer le taux de subventionnement de 80 à 95% pour les mesures de revitalisation et de protection contre les crues.

Le Club des communes soutient cette proposition, d'autant plus que le canton prend une part prépondérante dans le choix des mesures. En effet, c'est lui qui a la compétence de définir les espaces réservés aux cours d'eau dans les plans d'aménagement locaux. Pour avoir vécu l'expérience, c'est une démarche où le canton peut imposer ses vues.

Finalement, dans la phase de réalisation, le canton préavise les projets communaux et ne manque pas d'exiger des mesures très coûteuses. Qui commande paie, dit-on, et dans le domaine des eaux les communes ont peu de choses à dire. Par conséquent, un subventionnement à 95% s'impose.

Je rebondis sur ce qu'a dit le rapporteur du groupe UDC, qui estime que cette mesure irait en réduction de l'autonomie communale. Encore une fois, dans ce domaine des eaux, l'autonomie communale est très faible et j'invite le groupe UDC à revoir sa position.

Je vous remercie donc de soutenir cette motion populaire.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Je prends la parole au nom du groupe Vert-e-s et Allié-e-s.

Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de l'association Pro Natura Fribourg.

Concernant cet objet, j'ai deux remarques principales. Je suis tout d'abord fortement étonnée par cette motion. Je suis fortement étonnée par les propos qui sont tenus aujourd'hui par l'une des autrices de cette motion dans le sens où il n'y a pas lieu d'attendre. En octobre 2022, nous avons révisé ici au Grand Conseil la loi sur les eaux. A l'article 47, un amendement a été déposé par mon collègue député Alexandre Berset demandant une augmentation du taux de subventionnement à 90%. Aujourd'hui, on revient avec une motion populaire, alors que cela avait été refusé à l'époque par tous les partis bourgeois, y compris le PVL, où on demande une augmentation à 95%. Je ne sais pas s'il y a un tour de magie que j'ai raté à quelque part. Je ne sais pas si on est en train de nous faire perdre notre temps. Je ne sais pas si des personnes veulent tirer leur couverture à eux.

Dans tous les cas, comme cela a été déjà décidé dans notre groupe parlementaire au mois d'octobre, nous sommes évidemment pour une augmentation des subventions, et c'est ma deuxième remarque. Nous allons soutenir cette motion, même si

nous sommes étonnés de la démarche. Effectivement que subventionner et encourager la revitalisation des cours d'eau est important pour la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, qui va encourager et continuer d'aller dans le sens de ces 90%.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je voulais répondre à ma collègue députée que c'est une motion populaire et que, au moment de l'examen du projet de loi, elle était déjà en cours de traitement. Je vous remercie pour le soutien.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Je remercie l'ensemble des député-e-s qui se sont prononcé-e-s sur ce projet, qui l'ont lu avec attention. L'essentiel des réponses aux questions posées se trouvent déjà dans la réponse écrite du Conseil d'Etat à la motion populaire, c'est-à-dire sur le premier point évoqué par la motion populaire qui est le relèvement du seuil. Vous avez déjà eu l'occasion de vous prononcer et d'accepter le relèvement du seuil. Cette première partie est donc faite.

Sur la deuxième partie, plusieurs ici ont parlé de vitesse de réalisation. Il faut voir que les vitesses de réalisation concernent deux trains possibles. Il y a le train qui a été évoqué dans la réponse du Conseil d'Etat, qui est le train de la stratégie de biodiversité portée par la DIAF en collaboration avec les autres directions concernées. C'est mon collègue Didier Castella qui est en charge et qui devrait présenter sous peu les résultats de la procédure de consultation sur la procédure de biodiversité. D'après les renseignements que j'ai, il n'y a pas de contestation notable de la mesure qui est proposée de passer à 90% de subventionnement. Je pars donc du fait que vous aurez sous peu par ce train-là une proposition qui relève de modifications de la loi, qui relève directement d'un sous-ensemble de la stratégie biodiversité et qui va dans le sens de la réponse matérielle du Conseil d'Etat sur les 90%.

Si vous transmettez au jury la motion populaire, cela revient un peu près au même en termes de vitesse de procédure, c'est-à-dire que vous transmettez un objet au Conseil d'Etat pour préparer une suite. La seule différence effective entre transmettre la motion populaire ou pas, matériellement, si on tient compte des procédures en cours, c'est qu'une fois vous avez 90% et une fois 95%. En gros, le résultat des courses est que si vous soutenez la motion populaire vous êtes à 95%, si vous ne la soutenez pas vous êtes à 90%. Les 90% ont été discutés aussi au Conseil d'Etat en fonction d'un petit «benchmark» sur les autres cantons, du moins les plus proches. Il est vrai qu'on n'a pas été voir aux Grisons ou en Appenzell comment ils faisaient. Dans les cantons alentours, les 90% sont un taux qui semble être relativement courant. Il permet aussi d'une part d'aller récupérer, ce qui est toujours utile, un tout petit peu d'argent des fondations. Je rappelle que pour la quasi-totalité des projets de revitalisation on a des fondations privées qui mettent un petit peu quelque chose. Ce serait presque dommage de renoncer à cet argent-là pour utiliser de l'argent public. Pour le reste, un petit effort des communes est demandé. Il y a quand même aussi un bénéfice.

J'ai bien entendu le député Marmier, qui dit que le canton commande donc faut qu'il paie tout. Je rappelle quand même qu'en général nous avons des demandes des communes, qui demandent que nous faisons ces travaux et qui y voient tout à fait un bénéfice, si je me rappelle des derniers projets que nous avons pu mener avec toute une série de communes fribourgeoises, parfois même bernoises. Prétendre que les communes n'ont aucun intérêt à cela me semble un petit peu osé tout de même, même si en général elles préfèrent évidemment bénéficier de ces mesures en payant le moins possible, ce qui est parfaitement humain.

Dans ce sens-là et sous la haute surveillance de mon voisin de gauche, pas politiquement mais géographiquement, qui est ministre des finances, et collégialement et en tout conviction, je vous propose donc de renoncer à suivre cette motion et à suivre la proposition du Conseil d'Etat, qui vise un subvention à 90% et non pas à 95%.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est acceptée par 54 voix contre 40. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS /

SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 40.*

S'est abstenu:

Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Rapport 2022-DFIN-45

Rapport sur postulat 2021-GC-45 Steiert Thierry/Flechtner Olivier - Contrôler davantage les risques de fraudes

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**

Rapport/message: **04.07.22 (BGC février 2023, p. 390)**

Discussion

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Vu qu'on a avancé cet objet, j'ai le plaisir de vous annoncer que mon intervention sera d'autant plus courte que j'ai dû la préparer un peu à l'emporte-pièce. J'aimerais avant tout remercier le Conseil d'Etat pour ce rapport, qui est très complet et instructif. Avec mon collègue Olivier Flechtner, nous souhaitons connaître les moyens investis par l'Etat de Fribourg pour lutter contre les fraudes et soustractions dans les différents domaines d'activité typiquement concernés par ces phénomènes, à savoir l'aide sociale, le travail au noir, et surtout la fraude fiscale et la soustraction. Nous étions conscients qu'il est difficile de chiffrer la dotation précise en équivalents plein-temps des personnes qui sont affectées à la lutte contre les fraudes et soustractions. Nous voulions nous rassurer que le principe de l'égalité de traitement est bien respecté dans la poursuite de ces phénomènes. Est-ce que les infractions dans le domaine de la fiscalité sont poursuivies avec la même intensité que les fraudes à l'aide sociale ou à l'assurance-chômage? Est-ce que le travail au noir fait l'objet d'autant de contrôles que les tricheries sur la déclaration fiscale? Les réponses apportées par le Conseil d'Etat sont bien plus étoffées que ce que laissait craindre sa réponse au postulat et nous pouvons être rassurés à ce titre.

Un élément mérite cependant d'être relevé dans ce rapport. Depuis l'entrée en vigueur de la dénonciation spontanée non punissable en 2010, des avoirs non déclarés de près de 1,6 milliard de francs ont été annoncés au SCC. Ce qui est intéressant, c'est que les annonces ont eu un succès particulier avant l'introduction de l'échange automatique des renseignements dès 2018 et que depuis lors le nombre de dénonciations spontanées a sensiblement diminué. C'est là que le bât blesse. En effet, notre système fiscal souffre d'une incohérence dans le sens où on applique le transfert automatique des données bancaires sur le plan international mais que l'on conserve ce même secret bancaire sur le plan national. Ce système à deux vitesses déçoit ainsi la confiance des contribuables honnêtes en laissant un clair avantage aux dissimulateurs. Certes, vous allez nous

dire que le secret bancaire ne relève pas de la compétence cantonale mais son maintien traduit un manque de volonté de poursuivre activement la soustraction fiscale dans notre pays. Il est d'autant plus important pour rassurer les contribuables honnêtes que l'Etat consacre suffisamment de personnels afin de déceler ces abus.

Die konsequente Verfolgung und Ahndung der Steuerdelinquenz fördert die Glaubwürdigkeit unseres Rechtsstaates. Es geht nicht darum, ausnahmslos jedes Delikt zu ahnden oder eine Hexenjagd zu veranstalten, wie dies zum Beispiel die Vereinigten Staaten mit ihren Bürgerinnen und Bürgern rund um den Globus praktizieren, aber die rechtschaffenen Steuerzahlerinnen und Steuerzahler sollen darauf vertrauen können, dass sich Steuerhinterziehung und Steuerbetrug in unserem Land nicht lohnen. So lange das Bankgeheimnis im Inland nicht abgeschafft und der automatische Informationsaustausch im Inland nicht eingeführt ist, bleibt ein ungutes Gefühl, dass es mit der Verfolgung dieser Delinquenz nicht besonders weit her ist.

Pour cette raison, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil d'Etat à consacrer suffisamment de moyens à la poursuite de la délinquance fiscale et à contribuer ainsi à la crédibilité de notre état de droit.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt de ce rapport, quand bien même la comparaison voulue par les auteurs avec les cantons voisins s'est avérée pour le moins compliquée.

La lecture de ce rapport nous permet néanmoins de tirer certains constats. Dans le domaine de l'aide sociale, le seul EPT consacré à la lutte contre la fraude est clairement insuffisant. La lecture des comptes et des budgets montre bien l'explosion des dépenses de l'aide sociale et mathématiquement la part dévolue à la fraude devrait suivre la même tendance. Il est par ailleurs surprenant de lire que ce poste composé de deux inspecteurs à 50% n'a traité que 22 dossiers en 2021, 23 en 2020. S'agit-il de mener des enquêtes sur la durée avec des filatures? Je pose la question, car le nombre de 22 me semble particulièrement modeste.

Comme dit en préambule, la comparaison avec d'autres cantons est difficile. On constate quand même que Genève consacre 7,2 EPT à la lutte contre la fraude dans l'aide sociale, et le canton du Tessin avec une population assez proche de celle de Fribourg y consacre 3 EPT, c'est-à-dire trois fois plus que le canton de Fribourg.

Les postes d'inspecteurs contre la fraude sont en général des EPT qui rapportent plus qu'ils ne coûtent à la collectivité, c'est pourquoi j'estime qu'il n'y a pas lieu de chipoter sur la création de ce type de postes.

La lutte contre le travail au noir a été un de mes chevaux de bataille. Là aussi, les moyens mis à disposition pour lutter contre le travail au noir sont dérisoires. On regarde les conséquences que cela génère pour les travailleurs et les entreprises honnêtes. Un entrepreneur peintre m'affirmait il n'y a pas si longtemps qu'au rythme où se développe le travail au noir dans son activité, il n'y aura bientôt plus d'entreprises sérieuses dans ce domaine. L'activité de plâtrerie et de peinture exige peu d'investissements. Une part toujours plus importante de travail est donnée à des pseudo-indépendants qui viennent de l'étranger et qui travaillent sur mandat. Beaucoup d'autres activités aussi en dehors des métiers du bâtiment subissent cette pression du travail au noir. On peut penser par exemple aux salons de coiffure ou d'esthétique.

Partant de ce constat, je pense qu'il est urgent de reprendre ce combat. Malgré les compétences de police judiciaire confiées aux inspecteurs SMT, le travail au noir continue à très bien se porter. Pour ma part, je pense que fermer les chantiers ne suffit plus. Les amendes octroyées sont dérisoires par rapport aux gains réalisés sur les chantiers. C'est pourquoi il faut maintenant envisager des poursuites pénales même contre des maîtres d'ouvrage, même lorsque le travail est sous-traité. Quant aux travailleurs au noir et à leurs employeurs, il faut décréter des interdictions de travailler, saisir les véhicules et le matériel, et procéder à des expulsions du territoire suisse. Le travail au noir détruit des pans entiers de notre économie domestique. C'est une tâche prioritaire des devoirs publics que de lutter contre ce fléau.

Quant au domaine fiscal, mon activité professionnelle me permet de confirmer les éléments indiqués dans le rapport. En effet, c'est la tâche de tout taxateur de lutter contre la soustraction et la fraude fiscale. En cas de doute, le contribuable concerné est soumis aux questions des taxateurs et souvent les calculs de variation de fortune permettent de déceler des incohérences dans une déclaration d'impôts. Quant aux indépendants et aux personnes morales, les réviseurs du Service cantonal des contributions peuvent procéder aux contrôles sur place des comptes et des pièces justificatives. On peut là également toujours faire plus, mais il faut souligner que l'entrée en vigueur de la dénonciation spontanée non punissable en 2010 a largement contribué à faire ressortir les avoirs non déclarés, plus de 1,5 milliard selon le rapport.

Avec ces considérations, notre groupe prend acte du rapport.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VEA/GB, SE*). Besten Dank für den Bericht, welchen die Fraktion Grünes Bündnis mit grossem Interesse studiert hat.

Speziell haben uns im Bericht die Vergleiche der Kontrollen und Ressourcen für die Verfolgung von Steuer- und Sozialhilfebetrügereien interessiert. Im Kanton Freiburg gehen wir von einer Zahl von rund 7000 Sozialhilfebezüglerinnen und -bezügern aus. Ob es dafür eine Vollzeitstelle zu Kontroll- und Inspektionen braucht, wage ich, ganz im Gegensatz zu

Herrn Peiry, zu bezweifeln. Im Bericht wird erwähnt, dass im Durchschnitt in den Jahren 2020/2021 in rund je zwanzig Fällen Inspektionen durchgeführt wurden. Hier wäre eine Gegenüberstellung der Kosten für die Nachforschungen und Inspektionen einerseits und die Höhe des entdeckten Schadens andererseits sehr interessant gewesen. Vielleicht kann uns der Herr Staatsrat dazu noch genauere Angaben geben.

Was die Zahl der Steuerhinterziehungen anbelangt, so reden wir hier von ganz anderen Dimensionen. Eine Studie besagt, dass fast ein Drittel des Schweizer Bruttoeinkommens nicht versteuert wird. Die daraus resultierenden Steuerausfälle bewegen sich im zweistelligen Milliardenbereich für die ganze Schweiz. Das macht für unseren Kanton wohl ein nicht vernachlässigbares Sümchen aus, das wir gut gebrauchen könnten.

Damit wir uns richtig verstehen: Die Fraktion Grünes Bündnis verurteilt jeglichen Betrug beziehungsweise Missbrauch unmissverständlich, stellt ein solcher doch einen Betrug am Staat auf Kosten des solidarischen Gemeinwesens dar. Doch sollten die fehlbaren Summen in die korrekte Relation gesetzt werden. Die Deliktsumme des Sozialhilfemissbrauchs beläuft sich in der Schweiz jährlich auf 80 Millionen Franken. Die Deliktsumme der Steuerhinterziehung schlägt mit 21,4 Milliarden Franken zu Buche. Es würde sich deshalb lohnen, die Prioritäten anders zu setzen und mehr Ressourcen für Kontrollen von Steuerhinterziehungen und Falschveranlagungen zu sprechen.

Auf Seite 11 erwähnt der Staatsrat das veraltete Steuerregister, welches vollständig überarbeitet werden müsse und malt dazu ein optimistisches Bild der zukünftigen Lösung, ohne aber konkret zu werden. Deshalb auch hier die Frage dazu: Wann gedenkt der Staatsrat, die benötigten Ressourcen für die neue IT-Lösung zu beantragen oder anders gefragt, wann werden es die finanziellen Mittel erlauben? Denn angesichts des hohen finanziellen Einnahmepotentials wäre es sicher angebracht, mit den notwendigen Investitionen nicht mehr allzu lange zuzuwarten.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Grünes Bündnis den Bericht zur Kenntnis.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Auch die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion hat mit Interesse von diesem Bericht Kenntnis genommen und dankt dem Staatsrat dafür.

Wir teilen die Meinung der Postulanten und auch des Staatsrates, dass Betrug und Missbrauch bekämpft werden müssen. Es sind grundsätzlich alle Mitarbeitenden gefordert, ein waches Auge zu haben, ohne zu übertreiben, wie es der Postulant vorhin auch gesagt hat. Die Verhältnismässigkeit ist in jeder Sache sicher angemessen zu vertreten.

Hinsichtlich meiner Vorrednerin bezüglich den notwendigen Ressourcen muss ich sagen, dass ich mich eher an die Intervention von Herrn Kolly als an diejenige von Frau Mäder-Brühlhart anschliesse. Ich habe mit etwas Verwunderung festgestellt, dass ein Vollzeitäquivalent für die Bekämpfung des Sozialhilfemissbrauchs eingesetzt wird, im Gegensatz zu fast fünf Vollzeitäquivalenten im Bereich der Steuerhinterziehung, wohlwissend, dass jeder Steuerrevisor sowieso Steuerhinterziehung bekämpft.

In diesem Sinne nochmals besten Dank dem Staatsrat für seinen Bericht und den Vergleich.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour ces interventions. Ce postulat nous demandait un examen des ressources étatiques pour pouvoir lutter contre la fraude dans les domaines des assurances sociales, de l'aide sociale, du travail, des conventions collectives, des normes de sécurité et du domaine fiscal avec comparaison avec les cantons voisins. S'agissant de ce dernier aspect, l'administration cantonale a pris contact directement avec les services compétents des cantons de Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Vaud et Valais. Jura et Vaud n'ont pas donné de réponse et les informations données par les autres cantons sont souvent partielles. Elles sont insérées dans le rapport et vous pouvez retrouver plus en détail les remarques. Je vous laisse donc le soin de prendre connaissance de ces informations mais, je voulais insister sur le fait que les chiffres communiqués doivent être appréhendés avec beaucoup de prudence. En effet, compte tenu de l'organisation très différente d'un canton à l'autre, il n'est pas possible de procéder à une comparaison pertinente entre les cantons. Par ailleurs, l'appréciation des ressources affectées à la lutte contre la fraude par les différents cantons doit être faite aussi avec une grande retenue, eu égard notamment à la nécessité de mettre des résultats en relation avec la population de chaque canton et le nombre de dossiers traités par les personnes concernées. Pour un petit exemple, Fribourg, c'est 180 000 contribuables avec une recette de 1 milliard. Genève c'est quelques 320 000 contribuables pour des recettes à plus de 4 milliards. Evidemment, les choses y sont réalisées autrement.

En ce qui concerne les ressources mises à disposition de la lutte contre la fraude dans le canton de Fribourg, il est primordial de prendre en compte le fait que les travaux visant à lutter contre les abus dans les trois domaines évoqués par les auteurs du postulat, donc l'aide sociale, le domaine du travail et le domaine fiscal, sont en majorité effectués par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui exercent leur activité professionnelle dans ces domaines. Lorsque dans le cadre d'une activité ordinaire ces personnes soupçonnent ou identifient des violations de la loi, elles prennent les mesures prescrites et signalent les comportements et éléments suspects. Il est dès lors très difficile d'identifier, d'isoler et encore plus de comparer de manière objective et concrète les EPT qui sont spécialement affectés à la lutte contre la fraude. Cette activité ne constitue

qu'une partie du cahier des charges des personnes qui interviennent dans ce domaine. Cela dit, si on prend les choses de manière très restrictive, en effet, le Service de l'action sociale a un poste qui est affecté à cela directement, le Service public de l'emploi 8,2 et le Service cantonal des contributions 4,9.

Si je peux reprendre l'une ou l'autre des remarques qui ont été faites, concernant M. le Député Peiry, pour l'aide sociale, c'est en effet 1 EPT, mais dans le rapport il y a aussi l'indication que tout le système travaille pour avoir aussi un examen systématique de la situation économique, personnelle et sociale du demandeur ou de la demandeuse. C'est donc l'illustration de ce que je viens de dire. Ce n'est pas un contrôleur affecté mais toutes les personnes qui s'occupent des demandes qui participent aussi à cela. Le domaine de l'aide sociale fait aussi l'objet de toute une démarche et de toute une procédure en la matière. Vous avez même dans le rapport les liens pour pouvoir prendre connaissance plus en profondeur. Je ne veux pas le faire maintenant.

Méfiez-vous des comparaisons avec Genève et le Tessin, magnifique canton. Genève, c'est 150 kilomètres de frontière avec la France et 15 avec la Suisse. Vous pouvez vous imaginer que les situations dans ce canton ne sont pas tout à fait les mêmes que les nôtres et qu'on met le poids sur des situations cantonales qu'on ne peut pas forcément par la nature des choses retrouver chez nous.

M^{me} Brühlhart, je n'ai pas les chiffres plus précis dans mes documents. Je ne peux pas vous les donner. En revanche, je peux vous dire que pour ce qui est des moyens informatiques qui peuvent améliorer et accompagner ce développement, on les retrouve dans l'enveloppe informatique que nous vous avons soumise pour cette année et dont vous trouvez l'évolution dans le plan financier. On est à 57 millions pour cette année. On passera à 65 pour l'année prochaine dans le plan financier, 75 millions pour 2025 et après on se stabilise à 65. Donc, une augmentation importante et certainement on aura l'occasion d'en reparler. Les moyens sont évidemment dans ces montants qui sont fortement à la hausse. Il y a cinq ans, l'enveloppe budgétaire de l'informatique était à quelques 13 ou 15 millions. On avoisinera durant cette législature les 75 millions, c'est vous dire la croissance.

Avec ces dernières remarques et compléments, j'ai terminé et je remercie les intervenants.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election judiciaire 2023-GC-8

Assesseur-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Broye

Rapport/message: **16.01.2023** (*BGC Février 2023, p. 423*)

Préavis de la commission: **25.01.2023** (*BGC Février 2023, p. 441*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 4; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Laurent Derivaz, à Saint-Aubin*, par 94 voix.

Election judiciaire 2023-GC-9

Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Broye

Rapport/message: **16.01.2023** (*BGC Février 2023, p. 423*)

Préavis de la commission: **25.01.2023** (*BGC Février 2023, p. 441*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 94; blancs: 4; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 78.

Est élu *M. Roland Waeber, à Dompierre*, par 88 voix.

A obtenu des voix *M. Pierre-Alain Lassueur: 2.*

—

Election judiciaire 2023-GC-11
Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère

Rapport/message: **16.01.2023** (*BGC Février 2023, p. 423*)
Préavis de la commission: **25.01.2023** (*BGC Février 2023, p. 441*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 5; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Est élue *M^{me} Maude Duc-Brunner*, à *Vuadens*, par 96 voix.

A obtenu des voix M. Thiery Jaquet: 1.

—

> La séance est levée à 16 h 42.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—